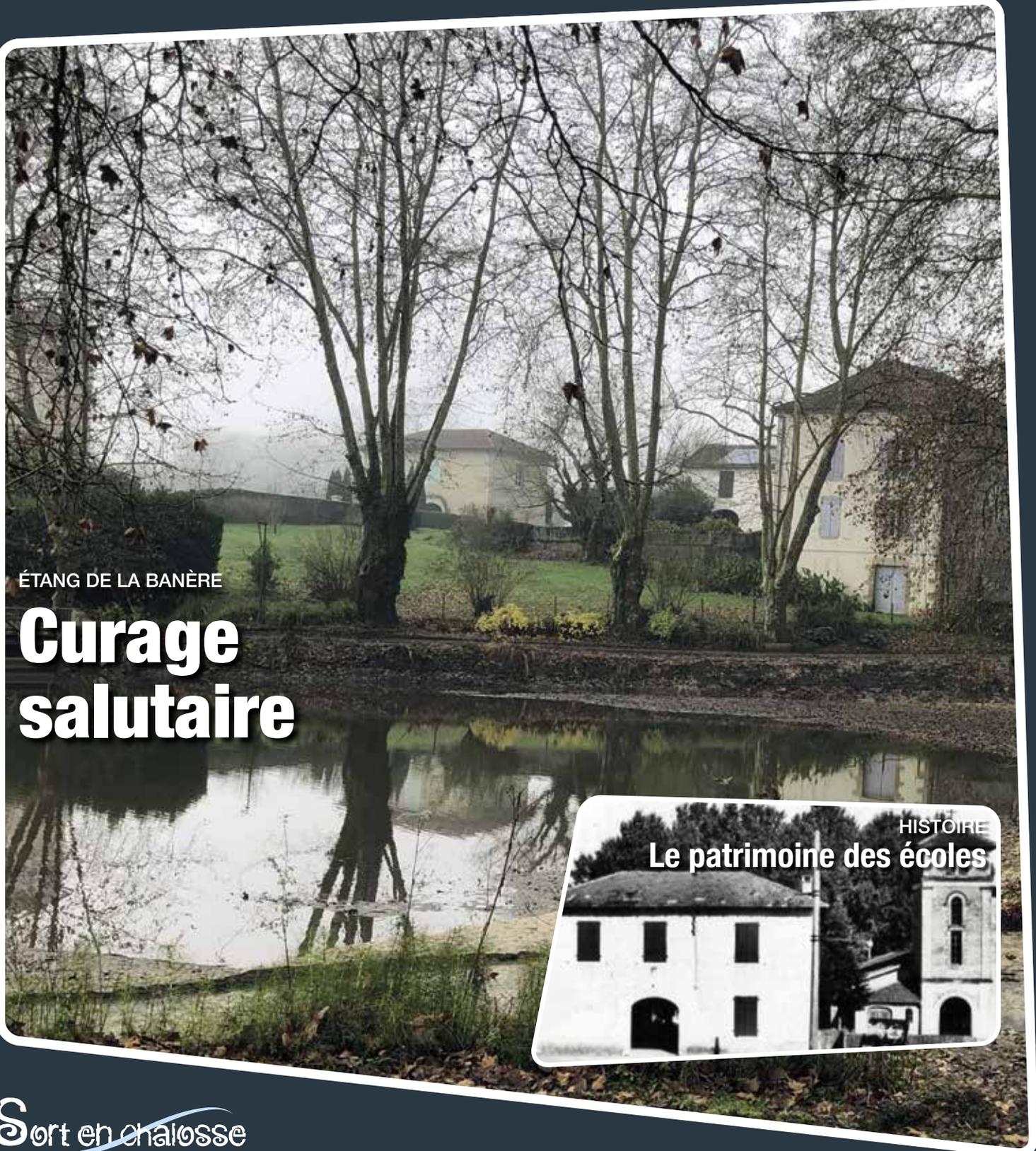


OUN NE SOUM

Sort en Chalosse

Magazine
d'informations
municipales

N° 39
Janvier 2022



ÉTANG DE LA BANÈRE

Curage salutaire



HISTOIRE

Le patrimoine des écoles



P. 3 L'édito de M. le Maire



P. 4 à P. 9 Vie municipale



P. 12 & P. 13 Services



P. 14 à P. 16 Le patrimoine en évidence



P. 19 à P. 27 Du côté des assos

État civil

Naissances

Gabin Lauilhé, 13 juillet 2020
Tao Hots-Orban, 21 janvier 2021
Elena Flower Horle, 3 mars 2021
Moana Sunny Horle, 3 mars 2021
Laura Cathy Lafaye, 21 mars 2021
Lilou Josy Noëlle Mano, 15 juin 2021
Zayan Dubroca, 15 août 2021

Mariages

Patrice Larrouture et Lysiane Raymonde Letalle, 23 avril 2021
Julien Elhossine et Pascale Louise Caroline Mathieu, 3 juillet 2021
Thierry François Furmanek et Frédérique Juliette Martin, 7 août 2021

Décès

Francis Claude Lalanne, 11 décembre 2020
Pierre Henri Leclerc, 11 janvier 2021
Ginette Marie Pierre Cadaze, 5 février 2021
Jean Baptiste Ducint, 24 février 2021
Alain Saint Martin, 26 août 2021
Alain Jean Gonthiez, 2 septembre 2021
Bernard Pierre Fort, 10 septembre 2021
Jean Lorreyte, 29 septembre 2021
Sandrine Cens, 30 septembre 2021
Claudine Monteiro, 7 octobre 2021
Michel Limoux, 22 novembre 2021



Magazine d'informations municipales Oun ne soum
N° 39 - Janvier 2022 - 40180 Sort en Chalosse

Directeur de la publication : Pascal Bernadet

Rédacteurs : Sabine Labarbe, Frédéric Antonini, Claudine Bergue,
Pascal Bernadet, Anne-Marie Henry-Martin, Hélène Hincelin
(Les textes rédigés par les associations sont publiés dans leur intégralité)

Crédit photos : Commission communication, Associations

Conception et impression : Thierry Dupéré Communication

Dépôt légal : N° 1322 - Janvier 2022

Distribution & tirage : Mairie de Sort en Chalosse - 450 exemplaires



Sortoises, Sortois,

Cette année encore la cérémonie des vœux a dû être annulée. Compte tenu de la situation sanitaire et dans un souci de précaution, le conseil municipal et moi-même préférons rester prudents et regrettons de ne pouvoir organiser ce moment de partage, de convivialité et d'échange. En raison du grand nombre de contaminations, nous avons également fait le choix d'annuler le repas des Aînés.

2021 se résume à une situation chaotique. La Covid et l'influenza aviaire font peser l'inquiétude sur l'avenir de notre commune.

- Nombreuses sont les familles qui ont été touchées par le virus, soit en étant malades, soit en étant cas contact. A tous, nous leur souhaitons un bon rétablissement.
- Concernant l'influenza aviaire, Sort était situé en plein cœur de la zone infectée. Toutes les fermes ont été concernées et ont vu leurs élevages de palmipèdes et de volailles abattus, soit à cause de la maladie, soit par principe de précaution afin d'endiguer l'épidémie. Ce fut une période particulièrement éprouvante pour tous nos agriculteurs.

Nombre d'entre nous ont, malgré tout, poursuivi leurs actions : nos associations, les membres du conseil municipal, agriculteurs, éleveurs, artisans. Chacune et chacun ont surmonté leurs craintes et contraintes.

2021 a été aussi une année riche en travaux et en concrétisation de projets.

- Le PLUi a été adopté par la communauté de communes Terres de Chalosse. Il constituera ainsi un outil central pour encadrer l'aménagement de notre territoire.
- La commune s'équipe de la fibre. Au Sud, l'installation est terminée. Au Nord, l'installation sera faite en ce début d'année 2022.
- La commune, sur une partie, se dote de l'assainissement collectif dans le but de limiter les pollutions diffuses.

Dès ce début d'année, d'autres projets se concrétisent : le mur du cimetière, l'aménagement de l'accessibilité autour de l'église, sécurisation de l'école.

Le projet phare de 2022 sera l'aménagement de la nouvelle mairie. Le bâtiment actuel est devenu trop exigu et n'est plus adapté à recevoir du public. Le terrain, maintenant libre, ouvre des perspectives intéressantes pour tout nouvel aménagement. La commune s'est rapprochée du CAUE des Landes (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de l'aider dans sa réflexion de l'aménagement général du site autour du terrain Lacaze et de la Maison Coudanne.

Je m'adresse à tous les membres du conseil municipal en les remerciant pour leur soutien, leur engagement et leur implication au sein de leurs commissions respectives.

Je m'adresse aux agents communaux : je les remercie pour l'investissement et le sérieux dont ils font preuve. Ils s'adaptent consciencieusement, par leur polyvalence, aux circonstances actuelles liées à la situation sanitaire pour la continuité du service public.

Le conseil municipal et moi-même avons une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés.

En 2021, j'espérais que cette période difficile soit derrière nous, mais elle est toujours présente. Je reste toutefois optimiste en vue de jours meilleurs.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Prenez soin de vous et de vos familles, et surtout restez prudents et responsables dans l'intérêt de tous en respectant les gestes barrières encore et encore.



Pascal Bernadet, Maire de Sort en Chalosse

Les élus sortois à votre écoute

Vous pouvez venir rencontrer vos élus à la mairie le 3e samedi du mois entre 10 h et 12 h. Vous pourrez ainsi échanger sur les réalisations et projets municipaux ou nous faire part de vos attentes.





Achats de divers matériels

Mairie

Ordinateur portable : 1256 €

Restaurant scolaire

Hotte cantine : 2867 €

Gîte

Lave-linge : 409 €

Canapés + table basse : 2100 €

Atelier

Nettoyeur haute pression Honda : 2280 €

Remorque hydraulique : 2000 €

Tronçonneuse Stihl : 600 €

Pompe KSB Montec : 873 €

Panneaux de signalisation : 592 €

Bois de chauffe

Le bois de chauffage issu de la coupe de la parcelle 5 est disponible au prix de 36 euros le stère coupé en deux mètres et livré à domicile.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

Les prochaines coupes dans la forêt communale, prévues à l'aménagement forestier, se feront en 2024 sur la parcelle 2, route de Cazala, sur une surface 4,08 ha.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit toute l'année !

La Préfecture des Landes, dans son article du 23 octobre 2019, indique que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année.

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage peuvent nuire à la santé. Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage émet de nombreux polluants dont les particules véhiculent des composés toxiques et cancérigènes. Des solutions alternatives plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol existent : broyage, paillage, compostage ou dépôt en déchetterie.

Vous pouvez faire la demande d'un composteur auprès du SIETOM.

Pour plus d'infos, l'ARS Nouvelle Aquitaine a émis une plaquette d'information :

http://www.land.es.gouv.fr/IMG/pdf/ars_plaquette_brulage_generique-2.pdf



2022 : année électorale

Les dates de vote sont connues : les dimanches 10 avril et 24 avril concernant les élections présidentielles et les dimanches 12 juin et 19 juin pour les élections législatives. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- Posséder la nationalité française,
- Jouir de ses droits civils et politiques,
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable.

Quand s'inscrire ?

- Jusqu'au vendredi 4 mars 2022

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Un justificatif d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- Un justificatif de domicile à votre nom et prénom (de moins de 3 mois) : facture

d'électricité, d'eau, de gaz, facture de loyer établie par un organisme officiel, quittance d'assurance habitation, bulletin de salaire... Attention : les attestations d'hébergement sur l'honneur ne

sont pas recevables.

Où s'inscrire ?

- À la mairie de son domicile
- Par internet : www.service-public.fr



Travaux

Maison Coudanne

Les travaux du dernier appartement étant terminés, tous les logements de la maison Coudanne sont actuellement loués.

Le changement des volets (JCB Agencement) et le nettoyage de la façade (MC Plâtrerie) devraient intervenir au cours du 1er trimestre 2022, ainsi que la mise en peinture de la cage d'escalier (MC Plâtrerie). La maison Coudanne aura ainsi fait complètement peau neuve, pour un montant de 15 231 € TTC.

Gîte communal

Pour permettre un meilleur accueil, le gîte communal a été équipé d'un nouveau canapé. La baie vitrée et le volet roulant ont été changés (JCB Agencement). Le montant des travaux est de 2532 € TTC.

École

Concernant l'école, les travaux de peinture des sanitaires de la maternelle ont été effectués (MC Plâtrerie), ainsi que le traitement antiparasitaire des poutres du préau de la cour de récréation (Neoprotek). Cette dernière a bénéficié aussi de la mise en place de jeux dessinés au sol pour le plus grand bonheur des écoliers. Ils ont été installés par les employés municipaux. Enfin, la mise en place de volets roulants sur le bâtiment de l'école primaire est prévue en début d'année (JCB Agencement).

Dans le cadre des dispositifs anti intrusion, le changement du portail, route de Hinx (SARL Labadie) et la surélévation du mur par une clôture métal et bois (Parc Espace) sont prévus. Afin de faire participer les enfants, nous avons décidé de les inviter à décorer les parties bois lors des futurs ateliers TAP.

Un système d'alarme a été installé entre les deux bâtiments, pour une location mensuelle de 29 € (Protec Vidéo Land). Le montant total des travaux de l'école s'élève à 15747 € TTC.

Mairie et église

Des travaux d'amélioration de l'accès du porche de la mairie au porche de l'église seront réalisés en béton désactivé. Le cheminement autour de l'église sera aménagé en béton balayé de couleur sable (Parc Espace). Cela facilitera l'accessibilité tout en préservant le cachet des bâtiments.

Au niveau du cimetière bas, il a été procédé à l'enlèvement de la haie et du grillage coté place des courses et à l'élévation d'un mur en continuité de l'existant (Lafargue Arnaud). Ces travaux permet-



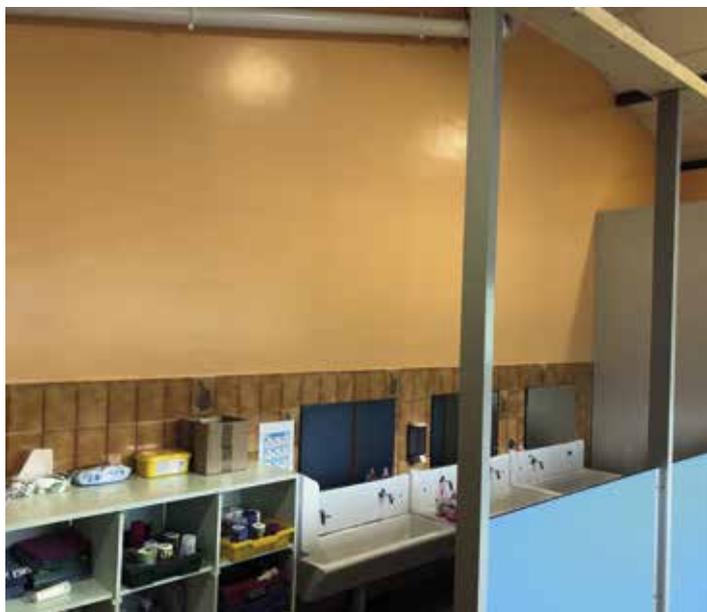
tront d'agrandir le lieu. Le montant des travaux du cimetière est de 25199 € TTC.

Salle polyvalente

Dans le local planchas de la cuisine de la salle polyvalente, une organisation du plan de travail et la mise en place d'un extracteur de fumées (SCOP Escriba) doivent être réalisées, ainsi que la mise en sécurité de l'arrivée du gaz (SAS Despons), pour un montant global de 5803 € TTC.

Cimetière

Depuis longtemps, des fuites sont régulièrement constatées au niveau des canalisations qui alimentent le cimetière. Après des réparations successives et récurrentes, la décision a été prise à l'automne, de changer les tuyaux. Ces travaux ont été réalisés en régie par nos agents communaux.



Assainissement

Depuis quelques années le projet d'assainissement collectif se fait entendre sur la commune. Les services de l'État avaient demandé de prioriser l'assainissement collectif sur la zone bourg et la zone à développer (zone AU).

Le chiffrage des travaux d'une station d'épuration unique a fait ressortir un coût exorbitant. Il a été décidé de scinder le projet en deux en réalisant deux zones distinctes : zone bourg et zone ouest (zone AU).

Le 1er février 2016 le conseil municipal, par délibération, a transféré la compétence assainissement collectif au Syndicat des Eschourdes. La proposition d'intervention portant sur la création d'un réseau d'assainissement collectif sur les zones AU de notre commune et la zone bourg a été signée entre le Syndicat des Eschourdes et le bureau d'études SCE. C'est en 2019, lors de sa réunion du 16 septembre, que le conseil municipal a décidé de sa mise en œuvre. Le projet d'assainissement collectif sur ces deux secteurs de la commune va arriver à son terme.

Le délai dans lequel les propriétaires doivent se raccorder au système mis en service est de deux ans, à compter de la date de réception des travaux. Dans le cas d'une habitation à raccorder pour laquelle le dispositif d'assainissement autonome est récent ou a fait



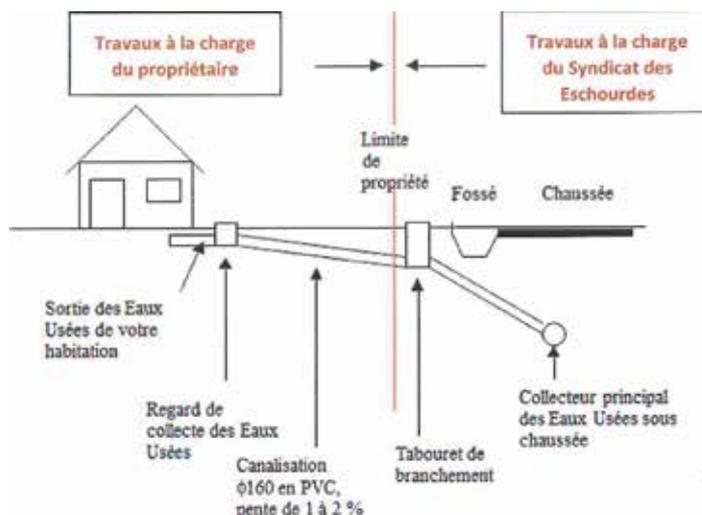
l'objet d'une réhabilitation récente, des dérogations peuvent être accordées afin de différer la date de raccordement, sous réserve d'un contrôle du service d'assainissement non collectif (SYDEC) attestant de la bonne conformité en équipements et en fonctionnement.

Les principes de raccordement sont les suivants :

- Raccordement à la charge du propriétaire
- Obligation de ne raccorder que les eaux usées
- Obligation de l'étanchéité de la boîte de raccordement
- Interdiction de raccorder les eaux pluviales
- Condamnation obligatoire de la fosse septique

La réalisation des travaux en partie privative reste à l'initiative des propriétaires.

En tant qu'usager desservi par l'assainissement collectif, le paiement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif vous sera exigé par le Syndicat des Eschourdes dès que votre raccordement sera réalisé et contrôlé conforme. Le tarif est de 2.000 € TTC pour les habitations existantes et 4.000 € TTC pour les habitations neuves ne disposant pas d'un dispositif d'assainissement non collectif à la date de création de l'assainissement collectif. Si votre raccordement n'est pas fait dans les 2 ans après la mise en service de l'assainissement collectif, la Participation Financière à l'Assainissement Collectif vous sera facturée en totalité. Le prix



de l'eau assainie sera définitivement arrêté à réception des travaux.

Les entreprises suivantes sont intervenues sur la zone ouest :

- Entreprise Belmonte : route de Cazala
- Entreprise CEGETP : route de Cazala, chemin de l'Allée, route de Cambran, Route d'Arriou d'Agès
- Entreprise Bautiaa : réfection des chaussées
- Entreprise SNATP Sud-Ouest et Syntea : création de la station d'épuration

La pose des réseaux de collecte s'est achevée fin décembre 2021. Les travaux de la station d'épuration de la zone ouest ont commencé le mardi 2 novembre 2021, la fin des travaux est prévue en février 2022.

Sur la zone Bourg, sont intervenues :

- Entreprise Bautiaa : réseaux, réfections de chaussées
- Entreprise Agur-Pompage : poste de relèvement
- Entreprise SNATP Sud-Ouest et Syntea : création de la station d'épuration

Les travaux de la micro-station d'épuration de la zone bourg ont commencé le vendredi 5 novembre 2021. Fin décembre 2021 tous les équipements étaient posés.



IntraMuros, l'appli mobile de notre village

En cette nouvelle année, notre commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication. Associée à notre site Internet, l'application "IntraMuros" vous permet de recevoir des notifications d'informations communales ou des alertes sur les manifestations de vos associations favorites, ou d'autres communes adhérentes à ce service.

Vous pourrez aussi consulter un annuaire de numéros utiles tels que ceux de la mairie et de l'école, le menu du restaurant scolaire ou encore des informations sur les associations du village.

Cette application totalement gratuite est téléchargeable sur "Play Store" pour Android et sur "Apple Store" pour Iphone. Une fois le téléchargement effectué, recherchez puis sélectionnez Sort en Chalosse, et c'est parti ! La navigation s'articule autour de quatre onglets situés en bas de l'écran :

- Services : informations pratiques
- Journal : actualités communales ou intercommunales
- Agenda : manifestations prévues dans

le village ou les alentours

- Découvrir : des idées de balades et de lieux à visiter

Ensuite, tout fonctionne par un système d'abonnement (gratuit bien sûr) :

- Dans 'Réglage des notifications', vous pouvez choisir pour quel type d'informations communales vous souhaitez être alertés (les alertes majeures du Département sont obligatoirement cochées), en activant les petites cloches sur la droite de l'écran.
- Il vous est aussi possible de vous abonner aux notifications des associations qui vous intéressent, via le bouton "Associations".

Il n'est pas nécessaire d'être résident pour profiter de cet outil. Vous pouvez d'ailleurs vous abonner aux notifications d'autres communes adhérentes en cliquant sur le bandeau bleu en haut d'écran.

D'autres fonctionnalités seront mises en



route d'ici peu, pour lesquelles vous serez informés par alerte.

Avoir la fibre à Sort en Chalosse

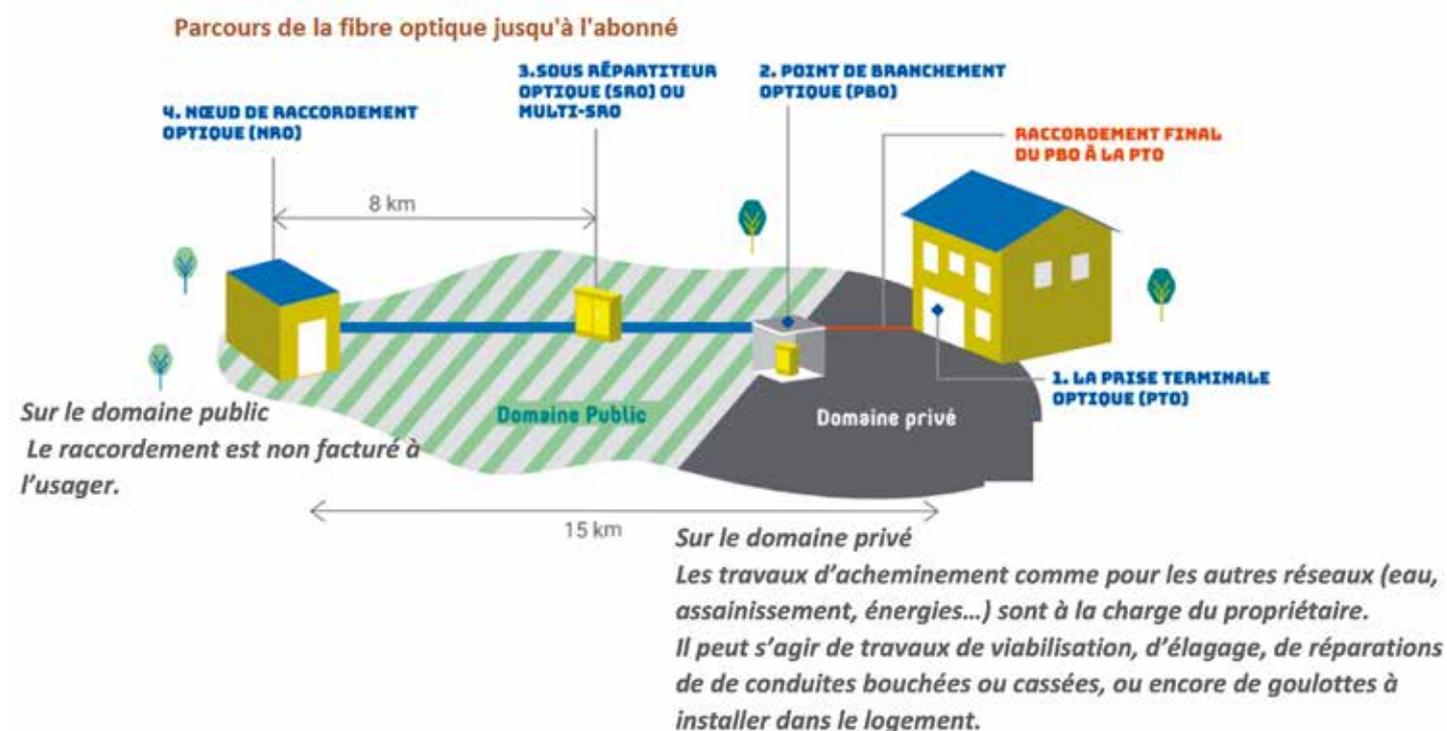
Comment cela va-t-il se passer ?

Dans le cas le plus probable, vous serez contacté par votre opérateur, qui vous fera une offre d'abonnement. Sinon, ce sera la mairie qui vous informera de la disponibilité du réseau ou encore, vous pourrez tester votre éligibilité par vous-même en consultant le site pixl-fibre.fr.

Votre éligibilité validée et votre opérateur choisi, un rendez-vous de raccordement sera programmé.

Attention : certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service à leurs abonnés qui ne sont pas des frais de raccordement. Les abonnements peuvent être plus onéreux. À vous de négocier et de faire jouer la concurrence.

En tout état de cause, sachez qu'il n'y a pas d'obligation de raccordement à la fibre, vous êtes libre de choisir ou non ce service.





Voirie

Deux refuges goudronnés ont vu le jour sur la Route de la Forêt. Ceux-ci permettent le croisement sans encombre des véhicules qui fréquentent cette voie communale étroite. Sur le chemin de Lecourt, désormais, une butte goudronnée, matérialisée par de la peinture blanche, traverse la chaussée. Celle-ci n'est pas là pour faire ralentir les véhicules, bien que cela soit vivement conseillé, mais permet de diriger les eaux pluviales vers la zone non pavillonnaire. Nous observerons son efficacité lors du prochain orage ! Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise André Lafont TP pour un montant de 5901 euros TTC.

Le printemps dernier ayant été extrêmement pluvieux, les ruissellements des eaux pluviales ont saturé voire même obstrué beaucoup de nos fossés. Un curage a eu lieu sur ces zones impactées qui correspondent à une distance d'environ huit kilomètres (entreprise Laloubère pour un montant de 3 618 euros).

Le revêtement de la route de Lebenne a été refait (entreprise Bautiaa), ainsi que le curage des fossés qui la longent (entreprise Laloubère). En effet, lors d'une réfection de chaussée en totalité, un curage des fossés est effectué. La terre enlevée est reposée et tassée sur le bas côté, afin de le stabiliser. Ces travaux ont été réalisés par la communauté des communes.



Une matinée pédagogique autour de la forêt

Samedi 4 septembre 2021, après le café et le pastis landais, une partie des élus et du personnel communal, accompagnée de certains conjoints est allée découvrir les bois communaux.

Monsieur Frédéric Arriussecq, responsable de l'unité territoriale de Dax à l'ONF a servi de guide et nous a fait profiter de ses connaissances. Avant le départ, il a retracé un peu d'histoire.

La forêt communale de Sort en Chalosse (49,43 ha) fait partie de cet ensemble de peuplements disséminés tout au long de l'Adour et de ses affluents (Louts, Luy) qui constitue la Chênaie de l'Adour. Elle est composée à 96 % de chêne pédonculé et est traitée en futaie régulière. Elle se situe dans des fonds de vallée alluviale sur des substrats récents de la fin du quaternaire, inondés régulièrement, où le chêne pédonculé est l'essence de prédilection.

Les forêts du Sud-Adour ont une histoire qui remonte bien souvent à l'Ancien régime alors que le plateau landais n'était qu'une lande parcourue par les moutons. Elles sont issues très probablement des anciens "communs" où les habitants avaient leur droit d'usage, dont les propriétés furent intégrées aux patrimoines communaux sous la révolution.

La forêt communale de Sort est gérée depuis près de 200 ans par application du régime forestier, par l'Administration des Eaux et Forêts tout d'abord puis par l'ONF depuis 1966.

Après ces explications, nous avons chaussé les bottes et nous sommes déplacés vers la parcelle 11 (chemin communal sur la route de Clermont). Sa surface est de 8,24 ha. Le peuplement actuel de chênes pédonculés est issu d'une régénération entamée en 1998 et terminée en 2017. Son entretien consiste annuellement en un entretien mécanique des interlignes et à un dégagement manuel des bandes de végétation, jusqu'à 7 à 8 ans après la plantation. Lors de notre passage, des ouvriers forestiers étaient justement en train de débroussailler. La première éclaircie pour l'ensemble de ce peuplement n'est pas encore calée car les tiges sont trop jeunes. Elle interviendra quand elles auront atteint 11 à 12 mètres de hauteur, vers 20



à 22 ans, ce qui devrait nous conduire vers 2030.

Ensuite, direction la parcelle 10 (route de Garrey). Elle a une surface de 3,68 ha. Cette parcelle est également constituée de chênes pédonculés (de 1998 et 2002). Une première éclaircie a eu lieu en 2020 pour une désignation de 1127 tiges (volume estimé à 155 m³), une deuxième est prévue en 2027. Dernière escale sur la parcelle 9 (route de Garrey) d'une surface de 1,31 ha. Elle a fait l'objet d'une coupe rase de peupliers (284 tiges pour 572 m³) vendue en 2018. Un reboisement est prévu prochainement. L'entretien consiste ensuite en un disquage croisé annuel pendant les cinq premières années et en des élagages. Les peupliers sont récoltés par coupe rase vers 18 ans. Cette balade en forêt a été un moment de partage de connaissances très apprécié de tous les participants et s'est terminée par un autre moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un bon repas.





Curage de l'étang de la Banère

À la suite des intempéries de l'hiver 2020-2021 qui ont occasionné des inondations, les deux bassins dessableurs en amont du plan d'eau de la Banère ont été endommagés, provoquant l'engorgement en sédiments de l'étang. Afin de restaurer l'emplacement, des travaux de remise en état des bassins et une opération de curage de l'étang étaient nécessaires.

Du fait de l'existence d'habitats naturels, faune et flore, un diagnostic écologique a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) du Seignanx et

Adour afin de connaître les enjeux environnementaux du site et d'adapter en conséquence les modalités d'intervention.

Une intervention collective

Les conclusions du rapport ont préconisé que les travaux ne pouvaient être envisagés que sur la période la moins impactante, soit d'octobre à décembre, car la majorité des espèces sont en dormance à ce moment là. Sur ces recommandations, les phases d'extraction du sable de l'étang et de restauration des bassins

dessableurs ont débuté fin novembre. L'entreprise Holvoet de services de soutien à l'exploitation forestière, basée à Clermont, a effectué le curage à l'aide de deux pelles mécaniques. Remercions l'intervention des agriculteurs qui se sont mobilisés avec leur remorque pour disséminer l'excès de sable dans les champs des alentours et ont permis de ce fait de réduire le coût de l'opération.

Au printemps prochain, nous pourrons retrouver et profiter de nouveau de cet espace naturel emblématique de notre commune.

Journée environnement

Trophée du SIETOM

Le samedi 25 Septembre 2021, sous l'égide du SIETOM de Chalosse, les élus municipaux organisaient une action de ramassage des déchets en bordure des routes de notre beau village.

Un accueil café permettait de former des groupes et de leur distribuer le nécessaire à la collecte : gants et sacs poubelle. Au dernier moment, nous avons dû revoir les itinéraires de collecte vu la faible mobilisation de la population sortoise. Nous avons privilégié les axes fortement fréquentés, à savoir nos trois routes départementales, délaissant ainsi nos voies communales, moins souillées. Les participants ont pu constater l'incivisme des pollueurs, puisque la récolte fût de 73 kg de détritiques en tout genre (45 kg d'emballages, 13 kg de verre, 15 kg d'encombrants). Nous remercions les personnes présentes à cette action citoyenne.

Au printemps 2022, nous reconduirons probablement une action du même type, nous comptons fortement sur votre présence !





PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé le 8 juillet 2021 par le conseil communautaire de Terres de Chalosse, opposable depuis le 22 Juillet. C'est le document de référence pour l'instruction des autorisations du droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) des trente quatre communes de Terres de Chalosse, pour les dix prochaines années. Il remplace tous les documents d'urbanisme de chaque commune. Conformément à la réglementation, il a été conçu à partir du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Adour Chalosse Tursan. Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe, à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour les vingt ans à venir. Il sert de cadre de référence pour les politiques territoriales, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements (dont l'assainissement collectif), de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. Il est le résultat d'une réflexion globale d'aménagement du territoire. Il a pour objectif de limiter la consommation d'espace, dans un souci de préservation de l'environnement naturel, mais est il aussi respectueux des spécificités paysagères et patrimoniales de chaque commune. Il est également conçu dans l'objectif de permettre un développement éco-

nomique et social équilibré et harmonieux du territoire. Il se décline en PADD, projet d'aménagement et de développement durable, à l'échelle intercommunale. C'est à partir du PADD qu'est conçu le PLUI.

La conception du PLUI a été lancée en octobre 2015, par une délibération du conseil communautaire du Pays de Mugron et en décembre 2015 pour le canton de Montfort en Chalosse. En 2017, la toute récente communauté des communes Terres de Chalosse conserve la compétence PLUI ; elle valide la poursuite de deux PLUI indépendants entre le Pays de Mugron et le secteur de Montfort en Chalosse.

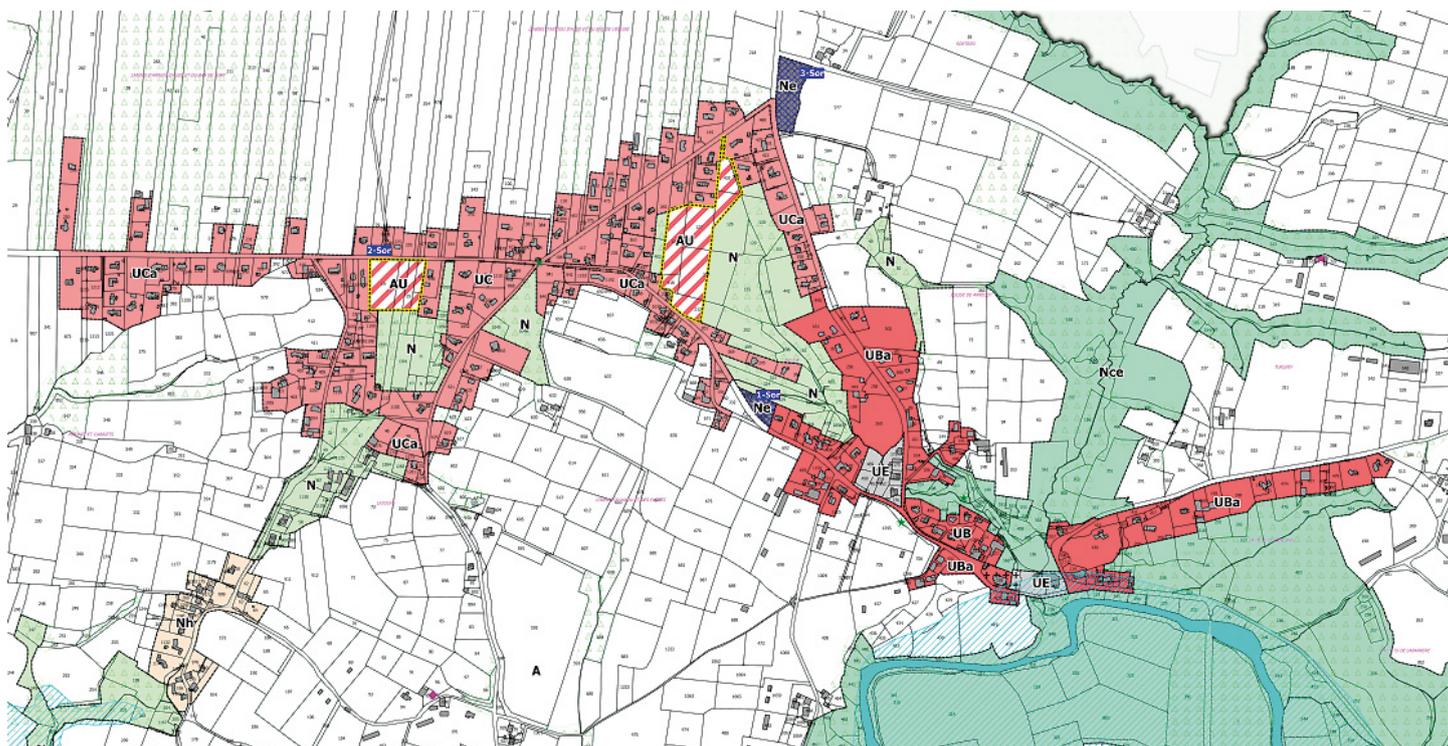
La communauté des communes a été assistée par le bureau d'études Artelia pour l'élaboration du PLUI. Celle-ci a été faite dans un souci constant de concertation avec la population (affichage, dossier d'information, registre de concertation, possibilité d'écrire ses remarques par mail à la présidence de la communauté de communes, réunions publiques). Chaque commune était représentée dans le comité de pilotage, réuni de nombreuses reprises. Une enquête publique a été lancée en mars 2020, interrompue par la crise sanitaire, reprise en septembre et achevée en octobre 2020.

Le PLUI définit des zones sur la commune,

dont les principales sont les suivantes :

- **Zone A** : zone à vocation agricole.
- **Zone N, Nh** : zone naturelle. Elle fait l'objet d'une préservation de par son intérêt. Ça peut être un intérêt écologique (continuité écologique ou préservation d'un biotope particulier), paysager. Sur ces zones, les nouvelles constructions sont très limitées. La zone Nh est une zone dédiée aux quartiers isolés.
- **Zone UB, UBa, UC, UCa** : ce sont les zones déjà urbanisées, anciennes (B) ou récentes (C), non denses. L'indice a signifie qu'il s'agit d'une zone en assainissement individuel.
- **Zone AU** : les zones à urbaniser (au nombre de deux à Sort, sur 4,2 ha), sont des zones prévues pour la construction de nouvelles habitations. Conformément au PLUI, ces zones AU sont des zones O.A.P., soit des zones d'orientation d'aménagement programmé. Sur ces nouvelles zones à urbaniser, une gestion collective des eaux pluviales et un aménagement concerté doivent être prévus avant tout projet de construction d'habitation.

Ci-joint un extrait du plan, comprenant les zones à urbaniser. Vous pouvez consulter ce plan complet et les annexes qui décrivent les règles fixées pour chaque type de zone sur le site de la communauté des communes, ou en mairie.



Aides à la personne

CIAS Terres de Chalosse

Être accompagné, aidé, soutenu pour les gestes du quotidien est essentiel pour de nombreux habitants en perte d'autonomie. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Terres de Chalosse vous propose une palette d'aides à la personne dans le but d'envisager une solution humanisée de maintien à domicile. Aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour ou porteur de repas interviennent au foyer des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Que cela concerne la perte d'autonomie ou des situations de handicap, elles accompagnent les bénéficiaires dans les actes essentiels de la vie courante : ménage, repas, courses, promenade... Des tâches qui semblent anodines mais qui peuvent rapidement devenir insurmontables pour les plus fragiles. Ainsi elles permettent à nos seniors de retrouver une certaine autonomie et contribuent aussi à maintenir un indispensable lien social.

Ces aides peuvent être partiellement financées selon votre situation par votre mutuelle en sortie d'hospitalisation, par votre caisse de retraite (MSA, CARSAT...), par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil



départemental pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le montage des dossiers est effectué en mairie.

Le CIAS comptabilise plus de 23 heures par mois d'aide à domicile pour trois personnes

domiciliées sur la commune de Sort en Chalosse, réparties entre aide-ménagères et auxiliaires de vie.

Email : cias@terresdechalosse.fr

Tél : 05 58 56 23 60

Portage de repas

Ce service propose une livraison de repas choisis et adaptés au régime alimentaire des bénéficiaires : repas normaux, diabétiques, sans sel, sans résidus...

Pour bénéficier du portage de repas au domicile dans notre commune, vous pouvez vous adresser au CIAS Terres de Chalosse auprès de Madame Nathalie Lafitte au :

07 86 70 20 95 ou

cias.pr@terresdechalosse.fr

Le prix s'élève à 6,75 €. Ces prix sont révisés tous les ans. Sur la commune de Sort en Chalosse, cinq personnes bénéficient de ce service.

Épicerie sociale

L'Épi de Chalosse est une épicerie sociale, située à Maylis, proposant des denrées (produits frais, produits secs et produits d'hygiène) à coûts réduits. L'objectif est d'apporter une aide alimentaire à un public en difficulté socio-économique, mais aussi de privilégier les relations humaines en créant du lien social et de favoriser l'autonomie des personnes en luttant contre l'exclusion.

Contact : 06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr

Téléalarme

Créé en 1986 par le Conseil Général des Landes, le service téléalarme favorise le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en toute sécurité.

La téléalarme est un appareil branché sur votre téléphone, avec un bouton d'appel (bracelet, montre ou collier) que vous devez porter sur vous. En cas d'incident (malaise, chute, cambriolage...) une simple pression sur le bouton vous met en contact direct avec les secours. Pour agir efficacement, les pompiers possèdent pour chaque personne une fiche signalétique avec des renseignements, établie avec l'abonné lors de sa demande d'installation.

Selon le degré d'urgence de la situation, un proche de la personne en difficulté est contacté ou une intervention est déclenchée pour lui porter assistance.

Pour toute demande, un dossier doit être retiré et déposé en mairie. La location, l'installation et la maintenance de l'appareil sont assurées par le Conseil Départemental des Landes. Le coût de cette location s'élève à 30 € par trimestre. La commune offre la possibilité d'une prise en charge financière, se renseigner en mairie.

Sur la commune de Sort en Chalosse, seize personnes bénéficient de cette assistance.

Le CABA

Le Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire (CABA) est un dispositif d'aide alimentaire.

Le CABA a pour objectif :

- D'aider ponctuellement un public en situation de précarité financière,
- De remobiliser les personnes en difficulté en leur donnant les moyens de reprendre leur situation budgétaire en main,
- De créer du lien social en valorisant l'accueil, l'échange, l'écoute et le dialogue.

Vous pouvez contacter Madame Anaïs Queron, conseillère en économie sociale et familiale à Hinx (40180) au :

06 30 12 71 48

servicesocial@terresdechalosse.fr





SIETOM de Chalosse

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

À compter du 01/01/2022 à Sort en Chalosse, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les conteneurs de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal et des briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment ! Ce système permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise enfin d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95 % d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

Et en pratique ?

Désormais, c'est simple :

- C'est un emballage ? Déposez-le dans

le conteneur de tri

- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
- Déposez vos emballages en vrac dans le conteneur

Dans le conteneur bleu : tous les papiers et les petits emballages en carton

Dans le conteneur jaune : emballages en métal, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur vert : emballages en verre

Désormais, plus de doute...
À Sort-en-Chalosse,
tous les emballages se trient !



Syndicat des Echourdes



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES ECHOURDES
ESCHOURDES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Au 31 décembre 2020, le service public d'eau potable dessert : 21443 habitants, 10778 abonnés dont 395 pour Sort en Chalosse. La consommation moyenne par abonné est de 177,65 m³.

Le service a deux stations : Donzacq et Maylis. Le traitement se fait au chlore gazeux sur les deux stations.

Ci-dessous, voici une facture d'eau type pour une consommation de 120 m³ (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 2,5 personnes)

Facture type	Au 1/01/2020 en €	Au 1/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,14	27,14	0 %
Part proportionnelle	61,20	67,20	9,8 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	88,34	94,34	6,8 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	26,28	27,22	3,6 %
Part proportionnelle	44,09	45,73	3,7 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	70,37	72,95	3,7 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	13,22	12,60	- 4,7 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	39,60	39,60	0 %
TVA	11,63	12,07	3,8 %
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	64,46	64,27	- 0,3 %
Total	223,17	231,56	3,8 %
Prix TTC au m³	1,86	1,93	3,8 %

Qualité de l'eau

Sur les 51 prélèvements effectués en microbiologie, un était non conforme. La totalité des 51 prélèvements effectués en paramètres physico-chimiques sont conformes.

Présentation des programmes pluriannuels de travaux

Programme d'extensions et renouvellements de réseaux pour un montant prévisionnel de 500 000 € HT.





Commission Patrimoine : les écoles

L'école des garçons

En 1803 (12 Floréal an 11), le préfet Duplantier adresse une lettre à tous les maires des Landes pour leur rappeler leurs obligations dans ce domaine :

"Une loi du 11 Floréal an 10 (1er Mai 1802), insérée au n°186 du Bulletin des Lois, ordonne, citoyen maire, l'établissement des écoles primaires dans toutes les communes. (...) Les instituteurs seront choisis par les maires et les conseils municipaux : leur traitement se composera, -1 du logement fourni par les communes, -2 d'une rétribution fournie par les parents et déterminée par les conseils municipaux." (AC) (Archive N°1)

La première allusion à l'école, bâtiment communal, se trouve dans un devis et un procès verbal d'adjudication de travaux datés de 1833 pour **"des ouvrages à exécuter à l'ancien local de l'école pour l'établissement de la mairie."**

D'après un plan des Archives Départementales datant de 1871 et une correspondance du 27 Avril 1872, **"le porche appuyé à l'église est une propriété communale, qui a longtemps servi de mairie et de maison d'école"**. En 1873, un procès à propos d'un **"appartement situé au dessus du porche de l'église et adossé à cette église, appartement connu sous le nom de vieille école"** oppose la commune et Bernard Darrivière, le prêtre de l'époque.

C'est sûrement de ce bâtiment dont il est question dans ces actes, et qui aurait fait office d'école avant 1833. (Archives N°2 et 3)

Une grosse lacune dans les Archives communales ne permet pas d'affirmer où se situe l'école entre 1833 et 1856. Seule une délibération de 1856 nous apprend que la vieille école est contiguë à la maison Régent (qui signifie maître d'école ou instituteur) du Sieur Laborde, et sur le cadastre de 1838 figure un petit bâtiment juste à côté de ladite maison, comme l'indique le plan suivant. (Archive N°4)

Il faut attendre le 24 Décembre 1854 pour que des plans et devis **"d'une salle d'école et d'une salle d'attente pouvant servir de réfectoire"** soient dressés par Monsieur Lespes, géomètre à Gamarde.

"La salle d'école destinée à recevoir les élèves des deux sexes sera placée au premier étage comme présentant plus de salubrité ; (que) si elle avait été placée au rez de chaussée sur un carrelage humide, elle aurait pu compromettre la santé des élèves qui, à la campagne, ont la mauvaise habitude d'aller nus pieds pendant l'été". (AC, 1855)

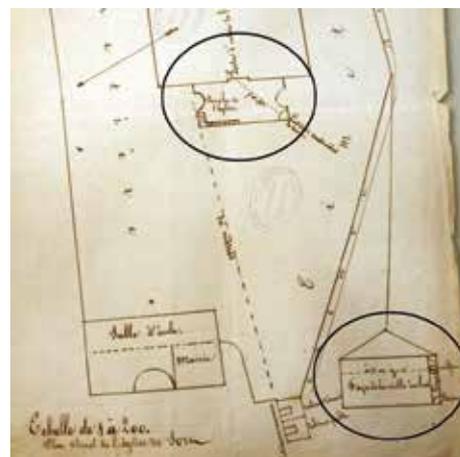
Malgré l'opposition du Préfet qui souhaite que la salle d'école soit placée au rez de chaussée, la commune tient bon car elle est **"dans l'obligation de ménager un passage pour aller à l'église au dessous de cette salle"**.

Début 1858, le chantier est terminé, réceptionné en Mai et aura coûté **"la somme de 4190 francs, que la commune a acquitté de ses propres deniers, sans avoir sollicité le moindre secours"**. (Délibérations, 9 Août 1857, AD40 en ligne)

Pendant les travaux, **"l'appartement qui avait servi autrefois de salle d'école, plus tard de mairie, et en dernier lieu, en 1857, encore de salle d'école"**, appartement situé au dessus du porche de l'église, retrouve sa vocation éducative. (Délibérations, Novembre 1871, AC)



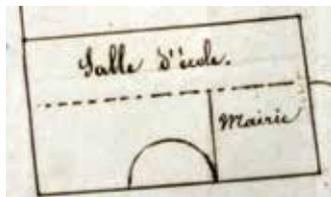
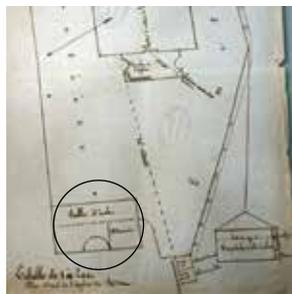
Archive N°1



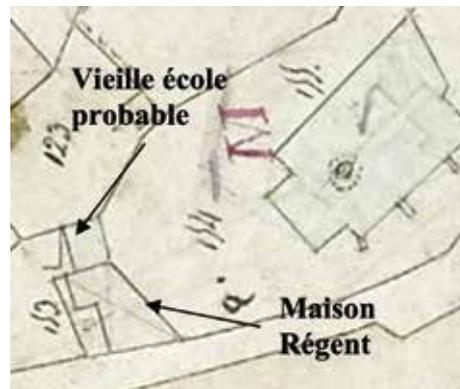
Archive N°2



Archive N°3



Plan de 1871, AD40



Archive N°4 - Cadastre 1838, AD40 en ligne



Carte postale 1960



L'école des filles

En 1866, suite à **"des désordres tellement graves que M. le Préfet a jugé nécessaire d'exclure de l'école l'élève qui les avait provoqués"**, la question de la **"séparation des deux sexes"** commence à se poser. (Délibérations, 26 février)

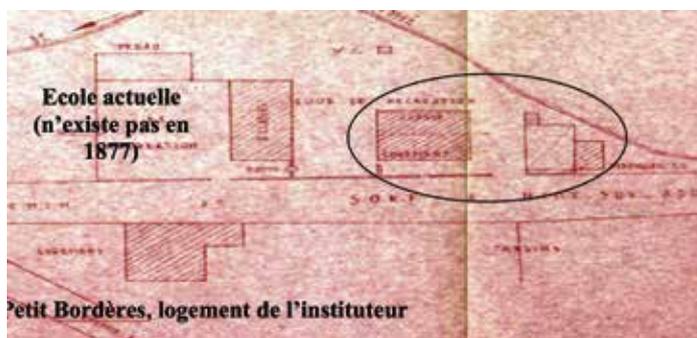
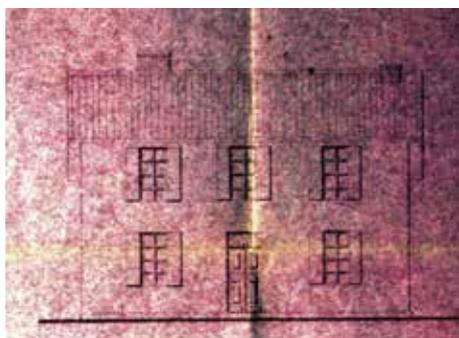
"Ces faits démontrent la nécessité de l'établissement d'une école de filles qui serait tenue par une institutrice ; que cet établissement aurait pour résultat la séparation des enfants des deux sexes". (Délibérations, 11 mars)

Le conseil décide d'installer l'institutrice et son école de filles dans la maison dite Loustau de L'Eglise (ou Lorreyte) **"chez la veuve Peyris qui s'était empressée de faire approprier les appartements ; que tout aujourd'hui était prêt ; que le mobilier même de la salle d'école était en place ; que ce logement était composé d'une chambre, d'une cuisine, d'un petit jardin et de la salle d'école ; qu'il (le maire) avait traité verbalement avec la veuve Peyris moyennant cent francs par an"**. (Délibérations, 19 mai 1867)

Mademoiselle Adélaïde Bidora, fraîchement diplômée, entre en fonction en juin 1867 et devient la première institutrice de la commune.



Les effectifs de l'école de filles ne cessant d'augmenter, un projet de construction voit le jour en 1872 : **"Le lieu désigné pour recevoir les constructions est celui situé sur la rive gauche du chemin vicinal classé de l'église de Sort à l'église de Hinx et dont l'instituteur a la jouissance, lequel terrain se trouve entre la demeure de ce dernier et le presbytère"**. (Délibérations, 12 juillet 1874)



Bâtiments existants en 1953, AC, série M

L'école enfantine

En 1900, **"M. le Maire expose que par suite de l'accroissement du nombre de jeunes fillettes, l'école tenue par l'institutrice devient insuffisante par l'espace ; que d'ailleurs les deux écoles sont encombrées et qu'alors il conviendrait de créer dans la commune une école enfantine"**. (Délibérations, 25 février)

En 1919, le conseil décide de louer à Monsieur Lacabe sa maison dite Petit Lavigne (ou Dache Dize) pour y installer une classe enfantine temporaire, tenue par Mademoiselle Dumail dès 1920. (Archive N°5)

Quelques années plus tard, le préfet, voyant les effectifs augmenter, décide que la classe provisoire doit devenir définitive, et, le 23 mai 1927, la commune achète le bâtiment à Madame Veuve Lacabe pour 2460 francs.

L'école enfantine est transférée dans le groupe scolaire construit en 1935 et la maison vendue par la commune en 1936.



Archive N°5

Le groupe scolaire

En 1921, un projet de groupe scolaire est proposé, dans lequel un nouveau bâtiment doit abriter l'école de filles et l'école enfantine : **"cette construction sera édifiée sur le terrain appartenant à la commune situé à côté du logement de l'instituteur et de l'école actuelle des filles, dans laquelle sera transférée l'école des garçons, cette dernière devant être affectée aux services de la Mairie"**. (Délibérations, 1922)

L'adjudication des travaux intitulés **"Construction de deux salles de classe pour les filles, de préaux couverts et WC pour les garçons et les filles"** se déroule en 1934 et début 1935, le procès verbal de réception des travaux est dressé et accepté.

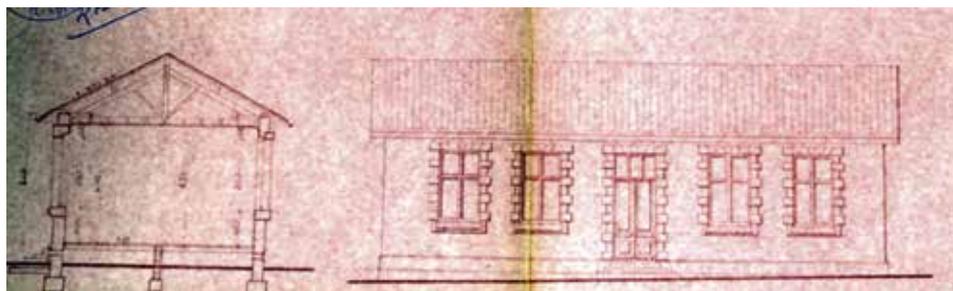
Le bâtiment fait toujours partie de notre groupe scolaire, bien qu'ayant subi quelques rénovations.



Archives communales, bâtiments existants en 1953, série M



Commission Patrimoine : les écoles



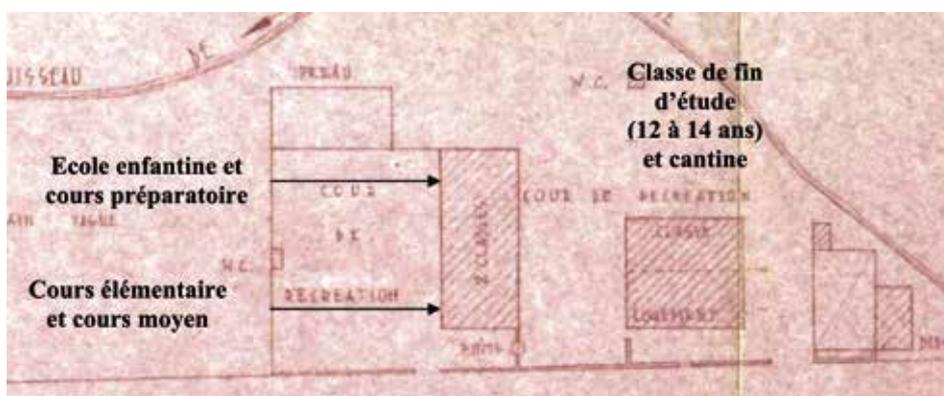
1953



2003

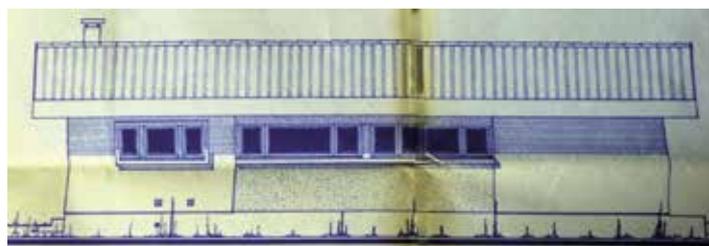
La même année, le conseil proteste auprès de l'administration académique contre la fin des vacances d'été le 15 Septembre au lieu du 1er Octobre car **"si la rentrée a lieu le 15 Septembre, beaucoup de parents n'enverront pas leurs enfants à l'école (...) à cette saison, ils ont besoin d'eux pour la récolte des haricots et du fourrage du maïs"**.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'école devient mixte et la répartition des classes change. (Archive N°6)



Archive N°6

À la rentrée 1967, la classe de fin d'étude disparaît après la création du collège Serge Barranx à Montfort (1959). Le bâtiment ne sert plus désormais que de cantine et se délabre au fil du temps, pour finalement être rasé en 1974 et laisser place à une nouvelle cantine plus moderne et plus spacieuse (l'actuelle salle des associations).



Côté route



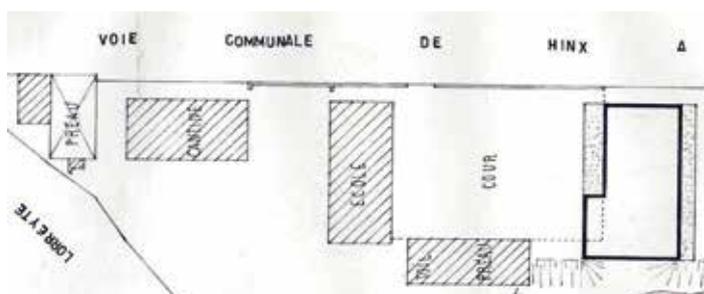
Façade

1973, Plan nouvelle cantine, archives communales

À partir de ce moment là (voire même quelques années auparavant), toutes les classes sont regroupées dans le même bâtiment.

Les effectifs ne cessant d'augmenter, le conseil municipal décide, en 1979, la construction d'une école maternelle pour la somme de 300 000 francs.

1979, implantation école maternelle, archives communales



Le RPI

En 1989, les communes de Sort et de Garrey optent pour la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).





Du côté de l'école

Accueil périscolaire

Tarifs 2021/2022

Les tarifs sont fixés de la façon suivante :
Participation à la semaine pour une fréquentation régulière :

- Famille imposable : 3,39 € par enfant + 2,15 € par enfant supplémentaire
- Famille non imposable : 2,65 € par enfant + 1,40 € par enfant supplémentaire
- Participation occasionnelle : 1,81 € par jour

Service de restauration scolaire

Le prix du repas s'élève à 2,50 €. Toute absence à la cantine doit être signalée à Thierry Seize, au moins la veille, au 05 58 89 59 48. Dans le cas contraire, le repas du jour est compté et payable. Le menu de la semaine est réactualisé toutes les semaines et consultable sur le site du village :

<http://www.sort-en-chalosse.fr>

Défi Sport scolaire

Le 1er juillet, les enseignants et le personnel périscolaire ont organisé le défi sport scolaire. Durant cette après-midi ensoleillée, les enfants de Sort et de Garrey ont pu s'initier à différents sports et activités : ping-pong, échasses, moly, pétanque, crosse canadienne, scratch-ball, jeu de palet, ball-bouncer, tchouk-ball, course de trottinettes, basket, foot. Grâce à de nombreux bénévoles : parents, élus et membres des associations sortoises venus animer ces ateliers, ce moment de partage a pu se dérouler dans la bonne humeur. Un goûter, très apprécié de tous, a clôturé cette 4e édition.

Effectifs

77 élèves ont été accueillis à la rentrée 2021/2022 :

- 61 enfants scolarisés à Sort : Classe de PS/MS : 8/9 élèves (Madame Marie-Line Caubet) - Classe de GS/CP : 9/12 élèves (Madame Marie-Odile Fonrouge, directrice) - Classe de CE1/CE2 : 9/14 élèves (Madame Séverine Loupien)
- 16 enfants scolarisés à Garrey : Classe de CM1/CM2 : 9/7 enfants (Madame Sandrine Labaigt, chargée d'école)

L'équipe scolaire

Madame Marie-Odile Fonrouge avait rejoint l'équipe des enseignants de notre RPI lors de la rentrée précédente, en tant que directrice. Elle avait dû interrompre son activité professionnelle pour des raisons de santé et avait été remplacée par monsieur Denis Aboze tout au long de l'année scolaire. Lors de la rentrée 2021/2022, Madame Fonrouge a opté pour un congé parental. Monsieur Aboze assure à nouveau son remplacement au poste d'enseignant pour toute la durée de l'année scolaire. C'est madame Caubet qui exerce la



fonction de directrice pour l'école de Sort.

Effectifs en baisse

Sur notre commune, l'évolution des effectifs scolaires subit de manière récurrente des variations, à la hausse ou à la baisse, liées à l'évolution de l'offre foncière ou locative, à la composition des ménages, à leurs parcours personnels ou professionnels.

Lorsque nous nous projetons sur la rentrée 2022/2023, les données en notre possession font apparaître une baisse nette des effectifs, avec un seuil critique. Avec trois PS qui arriveraient sur Sort, sept CM2 qui partiront au collège et trois élèves qui vont changer d'école suite à un déménagement, nous n'aurons que 70 élèves sur notre RPI. Nous espérons d'autres arrivées.

Une cours de récréation plus ludique

La cour de récréation est un espace de vie en commun qui ne laisse aucun enfant indifférent. C'est une aire indispensable dans laquelle les enfants soufflent, se défoulent et grandissent.

Depuis la rentrée de septembre, notre cour est plus colorée. Elle a été dotée de deux marquages au sol thermoplastiques : une marelle et un escargot qui seront bientôt rejoints par un circuit de pieds multicolores. Un terrain multi-jeux a également été délimité devant l'école primaire. Une bouteille a été dessinée sous le préau, sous le panneau de basket. Ces réalisations ont été faites par nos agents municipaux Serge et Thierry.

Le fait d'aménager la cour de récréation entraîne une diminution des disputes. Il y a plus

de jeux, donc moins d'ennui. Les enfants sont plus apaisés, plus créatifs.

Protocole sanitaire

La stratégie pour faire face à l'épidémie dans les écoles élémentaires a changé plusieurs fois depuis la rentrée de septembre: le gouvernement avait d'abord choisi de fermer systématiquement les classes dès le premier cas positif avant de revenir sur cette position le 25 novembre 2021. Dorénavant, lorsque l'école prend connaissance d'un cas dans une classe, elle procède à la suspension de l'accueil le temps que les élèves de la classe se fassent tester et reviennent avec un test négatif. En l'absence de présentation de résultat ou en cas de test positif, la suspension de l'accueil en présentiel est maintenue pour une durée de sept jours. Toutefois, le protocole annonce qu'à partir de trois cas positifs sur une même classe, la fermeture de celle-ci sera actée pour une durée de sept jours.

Le port du masque à l'intérieur (pour les classes élémentaires) était en vigueur depuis la rentrée de septembre. L'arrêté préfectoral du 29 novembre impose le port du masque, à partir de 6 ans, en extérieur dans l'enceinte de l'établissement scolaire. À la cantine, la limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Nous maintenons le service en deux groupes : les élèves de maternelle déjeunent au premier service en maintenant les règles de distanciation entre les trois sections. Les plus grands prennent leur repas lors du second service dans le respect des distances entre les CP et les élèves de CE.

Au revoir Justine...

Ce jeudi 16 décembre, veille des vacances de Noël, a été l'occasion de fêter le départ de Justine Guilhemjouan qui a travaillé quatre ans pour notre commune en tant qu'agent périscolaire. Elle a rejoint l'effectif de nos employés municipaux lors de la rentrée 2017/2018, en même temps que Brigitte Barritaud, en raison des départs en retraite de Geneviève Aguerre et Yveline Camiade. Pour l'occasion, monsieur le maire avait convié tous les agents communaux, les enseignants de Sort, monsieur Jean Pierre Lahourcade, ancien maire.

Justine quitte l'école de Sort pour ouvrir une maison d'assistantes maternelles à Poyartin en association avec Christelle (agent périscolaire à Garrey). C'est avec émotion qu'elle a écouté le déroulé de sa carrière : accueil périscolaire matin et soir, service à table le midi, surveillance



de la sieste, ménage des bâtiments scolaires, tenue des tâches administratives liées au poste des recettes de repas et de garderie, TAP. Elle a été chaleureusement remerciée en se voyant offrir un bijou, un bon cadeau pour un massage et des fleurs.

Avant de convier les invités à lever leur verre en l'honneur de Justine et à déguster les délicieux toasts concoctés par Thierry, son collègue cuisinier, Pascal Bernadet lui a souhaité un bel avenir professionnel.

... Bienvenue Fabienne

C'est avec plaisir que nous accueillons Fabienne Rogero qui va succéder à Justine. Elle est recrutée à compter du 1er janvier 2022 pour un CDD d'un an en tant qu'adjoint technique territorial de catégorie C, à raison de 25 heures 30 par semaine d'école, soit 20 heures annualisées.

Elle intervenait depuis avril 2021 pendant les repas à la cantine et la récréation de la pause méridienne par le biais du service de remplacement du Centre de Gestion. Fabienne, de formation comptable, a fait le choix d'une reconversion professionnelle et nous lui souhaitons de s'épanouir au milieu des enfants de notre école.

Vie associative



Association des Parents d'Élèves

Bilan 2020-2021

Les membres de L'APE présents à l'assemblée générale sont très contents des activités effectuées l'année dernière. Des moments forts ont été rappelés comme la fête ludique de Noël, les jeux pour les cours de récréation des deux écoles, le goûter spontané, la chasse aux œufs de Pâques, les bouquets de fleurs pour tous les grands-parents (avec des pâtisseries bien sûr !) et le clou du spectacle avec l'excellente pièce musicale Boustrophédon. L'orientation ludico-culturelle qui s'appuie sur les artisans chalossais et des alentours a été confirmée et renouvelée ; il a été décidé de conserver ce qui a marché et d'apporter de nouvelles idées grâce aux renforts ! À noter que le projet de bibliothèque partagée est toujours d'actualité.

Halloween

La première activité de la saison a eu lieu dans la forêt communale, où les enfants et les parents déguisés se sont amusés à lire des histoires effrayantes, à plonger leurs mains dans des épouvantables boîtes mystères et à courir dans les bois décorés pour l'occasion. Des gâteaux terrifiants et des Onigiris citrouilles ont été dévorés et l'Ogresse Patricia a été vaincue par nos petits monstres.



Nouveau bureau



Voici en photo le nouveau bureau de l'APE pour la saison 2021-2022.

De gauche à droite : Gabriela (maman d'Hamilcar, CE1), Aline (maman de Kimeya, GS), Patricia (maman de Dario, PS et Séléna, CP), Sandra (maman de Mathias, CP et Chloé, MS), Alexandre (papa d'Hamilcar, CE1), Carina (maman de Braïan, CE1 et Danny, MS) et Masayo (maman de Marley, GS).

2021 : Gym et/ou Sophro, nous tenons bon la barre !

Malgré la Covid et quelques aléas... Vous les adhérents ainsi que Muriel et Sybille, nos deux animatrices, vous répondez présents et c'est à vous tous que Sort'en Détente tient à dire un grand merci... Merci d'être là. Merci de venir aux cours. Merci pour vos rires. Merci pour vos échanges ! Sans vous, l'Association ne perdurerait pas !

Vingt et un inscrits à la sophrologie qui a pu reprendre et dix sept à la gymnastique dont huit dans les deux cours. Bravo !

Merci aux trente adhérents, pour cette nouvelle saison gymnastique toujours animée de main de maître par Muriel, sur des airs et des rythmes endiablés qui nous assurent une bonne heure d'évasion chargée de cardio, abdos, étirements tous les mercredis soirs dès 19 h 30 dans la salle polyvalente. Que dire de Sybille qui anime de sa voix son cours les lundis soir dans la salle des associations avec rigueur et justesse pour nous amener à mieux comprendre et contrôler les mécanismes de nos corps.

Merci à la municipalité qui nous permet d'avoir accès aux salles avec respect des gestes barrières et protocole d'utilisation.



Nous vous attendons nombreux et nombreuses à nos deux cours pour que vive la vie associative au sein de notre village. Prenez soin de vous !

Club du 3e Âge, les Aînés ruraux

Qu'am lou tems, qu'y em !

Après plusieurs mois d'inactivité à la suite de la crise sanitaire, nos activités ont un peu repris en 2021. Quelle joie de nous retrouver et de partager de bons moments tous ensemble. L'assemblée générale de 2020 s'est déroulée le 26 août 2021. Un nouveau bureau a été constitué avec l'entrée de nouveaux membres : Aline Laborde, Dominique Texier, Christian Pierre et Marie Jo Lubet. Nous remercions chaleureusement Jean Berdoyes, Francette Harriet, Jean Pierre Bourlon et Eliane Pruilh pour leur engagement et dévouement durant plusieurs années au sein du club. À l'issue de l'assemblée générale, un repas a été servi à la salle polyvalente par un traiteur.

Une sortie dans le Gers, le 7 octobre, a rassemblé une cinquantaine de personnes :



le matin, visite d'une écurie de chevaux de picador pour la corrida ; l'après midi, visite d'un parc aux rapaces et pour finir, arrêt

dans un château et dégustation d'AOC Madiran et Pacherenc du Vic Bilh. Le soleil était au rendez-vous et tous ont passé une excellente journée.

Le lundi 15 Novembre, après midi, un référent sûreté de la gendarmerie de Mont de Marsan est venu nous sensibiliser et nous donner les bons réflexes à avoir pour faire face aux arnaques et aux incivilités dont les seniors pourraient être victimes. Un goûter a clôturé la séance.

Nous vous rappelons que tous les lundis après-midi tous les quinze jours, possibilité de jouer à la belote à la salle du moulin de 14 heures à 18 heures. Des séances de gymnastique douce ont lieu le mardi après midi de 15 heures à 16 heures à la salle polyvalente. Nous félicitons Pierre Gantois, Guy Castaingts et André Cassiède qui ont remporté le concours B des quilles de 6 lors d'une rencontre départementale le 5 Juillet dernier à Saint Sever où 46 triplettes étaient engagées.

Nous avons prévu pour 2022 d'organiser entre autres : un méchoui, une castagnade, un pique nique, un spectacle et deux voyages sur une journée. Nous serions très heureux de partager avec vous ces moments de convivialité. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas sortois et néo sortois à venir nous retrouver. Pour cela, vous pouvez contacter Michelle Marquevielle, notre présidente au 06 88 57 9154.

Nous avons une pensée pour les familles qui ont perdu un proche cette année.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé à tous pour 2022.





Cercle sortois

Deuxième confinement oblige : comme toutes les associations, le cercle a dormi de fin octobre 2020 à fin mai 2021. Nous remercions monsieur le maire de nous avoir autorisés à reprendre une petite activité le samedi 29 mai. Même si les conditions d'accueil dictées par les consignes sanitaires réglementaires n'ont pas permis les retrouvailles et les conversations espérées, nous avons eu plaisir à retrouver nos adhérents habituels en terrasse, l'œil pétillant et le sourire sous le masque...

Sans tarder, le conseil d'administration prêt et impatient de redémarrer s'est réuni pour se projeter dans la programmation du deuxième semestre. Dans cet intermède, nous avons déploré la démission de Frédo Boutges qui a souhaité prendre du recul dans ses fonctions de trésorier. Frédo est un engagé de la première heure puisqu'il fait partie des membres fondateurs du cercle sortois. Nous le remercions chaleureusement et sincèrement pour son investissement. Il reste le bienvenu pour l'aide occasionnelle qu'il apporte encore au cercle.

Le café a repris son rythme de croisière : ouverture hebdomadaire le samedi matin et ouverture mensuelle tous les premiers vendredis soir de chaque mois. L'affluence du samedi matin est variable mais nos plus fidèles clients ont l'habitude de passer un petit moment entre amis. Les vendredis soir sont aussi de bons moments de convivialité où le mélange de générations se produit. Les jeunes ados accompagnés de leurs parents côtoient les sportifs basketteurs ou coureurs qui prennent des nouvelles des retraités. Là, on aime partager et faire découvrir des jeux de société, manger sur le pouce les mets que quelques uns ont apportés. Comme la Fédération des Cercles de Gascogne a incité les cercles adhérents à reconduire la programmation 2020 sur 2021, nous avons décidé de concentrer entre juillet et novembre tous les spectacles et concerts initialement prévus sur l'année entière.

Et c'est parti ! En juillet, nous avons accueilli Bazar Bellamy : trois artistes qui défendent le French Rock. Une très belle soirée ensoleillée et chaude a rassemblé près de 120 personnes, effectif de spectateurs inenvisageable à la sortie de notre si longue hibernation ! Quel plaisir de prendre le temps de siroter un verre, prendre des nouvelles des uns et des autres, s'enivrer les oreilles d'accords musicaux et de textes écrits par le groupe et de se retrouver à table pour partager une charlotte aux courgettes, des



araignées de porc et une bûche estivale.

Au mois d'août, faute de repas des fêtes, le cercle a tenu à proposer une animation en fin de mois. Géronimo est venu accompagné de sa famille virtuelle : "La Famille Tatin". Avec des numéros de chant, jonglerie, danse, magie et des cascades à mobylette, Jérôme Tatin nous a offert un spectacle burlesque s'il en est ! Si la prestation a pu surprendre ou déplaire à certains, nous espérons que les sardines dans l'assiette auront adouci leurs aigreurs. Là aussi, la météo et le public en nombre ont été au rendez-vous pour une soirée en plein air.

Septembre a été plus studieux ! Dans le cadre des Journées du Patrimoine, en lien avec l'exposition "Des bars et des histoires" présentée au Musée de la Chalosse, une journée thématique a été organisée au Cercle. Des extraits de cette exposition et des photos issues de la résidence artistique du collectif Demi-Tour De France ont apporté un éclairage sur les cafés ruraux d'hier à aujourd'hui, avec un clin d'œil particulier aux 34 communes de Terres de Chalosse. Un zoom sur les anciens cafés sortois a été proposé par Vincent Marquet qui n'a de cesse de s'intéresser et de chercher des photos et autres documents anciens retraçant l'histoire de son village. Après la pause déjeuner, "Marcelle n'a jamais vu la mer" et son amie Mauricette se sont produites face à une assemblée attentive, réceptive, amusée et émue. Pour écrire ce spectacle, Malorie Bazin et Pauline Kauffling de la compagnie

Sac de billes sont allées à la rencontre de plusieurs cafetiers retraités ou encore actifs sur Terres de Chalosse. Par ces entretiens, elles se sont imprégnées de l'atmosphère des cafés de 1960 à nos jours et ont recueilli des anecdotes qui décrivent la vie des villages chalossais et son évolution au fil des ans. Avant de clôturer la journée, Nicolas Cahagne, géographe et auteur de la thèse "La ruralité au comptoir" sur les cafés bretons a objectivé et illustré l'évolution de la ruralité et de ses cafés.

Octobre sur le quai ! Après un petit verre partagé rapidement à la buvette de la gare, tout le monde s'est dirigé vers le wagon restaurant qui affichait complet avec son menu SNCF. Puis les voyageurs se sont installés sur les bancs de bois de la micheline pour partager un périple avec Train des Gens.



Le Conseil d'administration du cercle est composé de :

Cathy Dugrand (présidente), Michel Tortigue (vice-président), Isabelle Fartouat (secrétaire), Vincent Marquet (secrétaire adjoint), Fabienne Cazaunau (trésorière), Hervé Mazure (trésorier adjoint), ses membres : Bénédicte Badet, Nathalie Duport, Didier Kahn, Sabine Labarbe, Sylvie Rusalen.

Julia et Pyerrot accompagnés de leurs trois grooms musiciens virtuoses, ont embarqué à bord d'un train un peu particulier aux accents d'Orient Express. Ils ont emporté le public pour un tour du monde sous forme de voyage musical en décalage et en partage. Arrivés à destination, les voyageurs s'en sont allés enchantés par la prestation très réussie de ces artistes. En novembre, les Ducs ont fait leur show. Est-ce le mauvais temps, la saturation d'animations rapprochées ou plus sûrement le retour de la Covid ? En tous cas, c'est un petit public d'une soixantaine de personnes qui a profité de la soirée. Qu'à cela ne tienne, le groupe a su partager son énergie avec le public à qui il a offert un petit rappel. Dans un environnement chaleureux et intimiste, la soirée s'est terminée par un repas automnal réconfortant. Décembre aurait dû voir le neuvième anniversaire du cercle avec la participation fidèle de nos amis les cyclos et les quillayres. Mais, étant donné le contexte sanitaire, c'est avec prudence et raison que le cercle a préféré annuler cette soirée habituellement très animée.

Même si la saison a été courte, elle a été dense en animations et très suivie par un public nombreux de Sort, des villages voisins et de plus loin ; ce qui a ravi toute l'équipe du Cercle. À ce propos, je voudrais remercier l'ensemble du groupe pour son dynamisme et son engagement pour faire vivre notre association. Et nous tous, tenons à remercier très sincèrement et chaleureusement tous nos bénévoles habituels et tous les nouveaux qui nous ont rejoints pour apporter leur aide précieuse dans les différentes étapes préparatoires de nos repas et de nos soirées ; sans eux les animations ne seraient peut-être pas aussi complètes. Merci à tous et au plaisir de se retrouver pour une nouvelle année !

Cathy Dugrand, Présidente du cercle



Cyclo Camping Landais

Une saison 2021 en pointillé...

L'année précédente (2020) fût pratiquement blanche en raison du début d'une pandémie mondiale et divers confinements destinés à limiter la propagation d'un virus nommé Covid-19. Après différentes règles plus ou moins discutables édictées par la Fédération de Cyclotourisme (laisser 10 mètres entre chaque vélo roulant en file indienne ou 2 mètres entre deux cyclistes roulant côte à côte !), les membres du Cyclo Camping Landais prirent le parti d'aller entretenir leur condition physique en solitaire. Depuis la création du club né en 1947, une histoire à peine concevable était en train de s'écrire. Toutes les activités extra-sportives et randonnées officielles furent annulées et la persistance de l'épidémie nous conduisit à en faire de même pour notre assemblée générale 2020.

La saison 2021 n'a pu débuter normalement, le confinement s'enchaînant après une période de couvre-feu puisque la pandémie était toujours présente. Malgré tout, la prise des licences s'effectua lors d'une réunion extérieure sous la pergola du Moulin suivant un circuit destiné à respecter les recommandations sanitaires du moment. La vaccination préconisée et les gestes barrières en vigueur nous permirent de retrouver nos sorties de groupe dominicales dotées d'une bonne participation. L'envie de se réunir avec tous les membres licenciés et non licenciés nous emmena à côté de Sault de Navailles pour notre traditionnel pique-nique du 14 juillet.

Les vélos restés exceptionnellement à la maison, c'est sur un parcours de marche vallonné de 10 kilomètres et dans des conditions dignes d'un Paris-Roubaix que nous débutions la matinée. Le repas qui suivit dans un lieu sauvage et exotique dans une ambiance "humide" laissera à bon nombre des souvenirs impérissables.

Côté cyclotourisme, douze randonnées officielles furent annulées. La protection vaccinale progressant ouvrit quelques possibilités d'organisation à Tosse, Mont de Marsan, Soustons et Morcenx où nos cyclos furent présents. Malheureusement, celle prévue par notre club pour les fêtes de Montfort, fin juillet, a dû être abandonnée au dernier moment en raison des prémices de l'instauration du passe sanitaire. Sur la proposition d'un ancien, l'idée d'aller gravir les plus hauts sommets des Landes (Lauret 237 mètres) au cours d'un parcours de 150 kilomètres se concrétisa le 26 juin pour douze licenciés avec une halte repas à Pimbo (213 mètres) passant par Castelner (202 mètres). Par contre, le circuit de l'Armagnac autour de Nogaro ne put se dérouler suite à de mauvaises conditions météo à la date prévue.

C'est avec une présence moindre lors des sorties de fin de saison que nous terminons cette année en regardant vers l'avenir avec de nouveaux projets cyclotouristiques et extra-sportifs, tout en espérant le retour à une vie un peu plus "normale".





Les Fous'les Sortoises

Du dynamisme et des défis plus Fous que jamais !

Avec plus de quarante adhérents, notre club Les Fous'les Sortoises propose des entraînements adaptés selon les niveaux de chacun tous les mercredis et vendredis soir ainsi que les dimanches matin. Ces entraînements s'effectuent sur Sort en Chalosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Méès, Narrosse, voire même sur la côte, le Pays basque ou les Pyrénées.

Malgré le contexte épidémique et l'annulation de nombreuses courses depuis mars 2020 jusqu'à l'été 2021, le club a su maintenir un bon niveau d'entraînement et de motivation grâce à son dynamisme, sa bonne ambiance, et aussi l'organisation à ses seuls membres d'un semi-marathon sur route le 8 mai en Chalosse, un mixte randonnée/semi-marathon et marathon montagne le 22 mai dans les Aldudes, et une sortie VTT sur Arjuzanx le 24 juillet.

Depuis la reprise en juin 2021, nous avons participé à de nombreuses courses départementales ou basques : les virades de l'espoir à Dax, le semi-marathon de l'Armagnac, les 10 km et semi de Mont de Marsan, le trail des bleuets sur Labatut, le trail des loupiotes à Saint Paul, Biscatrail sur Biscarosse, le trail de Montfort, la course pour le Téléthon à Hinx, la course nature des Landes d'Ar-



magnac sur Saint-Justin, les Foulées de Noël à Pouillon, la course du bout de l'an sur Bayonne. Certains d'entre nous, aguerris aux distances plus longues (de 75 à 165

km avec un dénivelé compris entre 5000 et 10000 mètres) se sont inscrits au Grand Trail de la Vallée d'Ossau, au Großglockner-Trail dans les Alpes autrichiennes, à l'Ultra Trail GuaraSomontano dans les Pyrénées aragonaises et à la Diagonale Des Fous à la Réunion.

Pas de transversale des fous

Malheureusement tout comme en 2020, la course phare de notre Club "la transversale des Fous" de décembre n'a pas eu lieu : cette manifestation suivie d'un moment festif et joyeux auquel nous sommes très attachés restait irréalisable au vu des contraintes sanitaires. Nous espérons vivement pouvoir la reporter au printemps 2022.

Nous sommes toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents, comme Marine et Célia, deux jeunes sortoises qui renforcent notre dynamisme et notre sens de la fête !

Sportez-vous bien et n'hésitez pas à nous contacter pour venir courir avec nous.

Contact club pour toute nouvelle adhésion

- Fabienne Cazaunau, 06 20 80 54 33 vfabie40@gmail.com
- Christophe Dupuy, 06 07 46 95 21 christophe.dupuy@iadfrance.fr
- Françoise Mayet, 06 87 48 50 89 fanfan.mayet@orange.fr



Élan Chalossais

Déjà cinq mois que nous avons repris notre activité sportive qui nous a fait défaut depuis quelques temps ! Ce début de saison laisse apparaître une petite perte au niveau des effectifs, baisse déjà amorcée depuis deux saisons et un certain début de contagion. Malgré ça, nous sommes tout de même 192 licenciés à ce jour.

Notre club compte des équipes de tous âges, ce qui est appréciable dans notre ruralité, avec des générations assez disparates en effectifs. Cette saison 2021-2022, nous pouvons dénombrer : le baby basket le samedi matin à Sort tous les quinze jours, une école de basket, deux équipes de U9, trois équipes de U11, deux équipes de U13, une équipe de U15, une équipe de U18, deux équipes seniors masculines, trois équipes seniors féminines et enfin une équipe de basket loisirs ! Sans oublier l'équipe dirigeante et le club des supporters de la Team Grenats.

Nos jeunes pousses sont encadrées cette saison par un éducateur diplômé se nommant Dylan Onkani, natif de la région parisienne, et fraîchement débarqué dans notre association. Nos jeunes licenciés permettent à Dylan de visiter tous les samedis pour leurs matchs notre belle Chalosse et ses environs.



Notre club est également soutenu par l'association du club des supporters la Team Grenats avec qui nous organisons plusieurs manifestations comme les lotos (des dates viendront en début d'année 2022 si le contexte l'autorise), la journée de Noël, des soirées d'après matchs... Merci la Team pour votre aide à la vie de notre association.

Si vous souhaitez venir agrandir la famille de L'Élan Chalossais, n'hésitez pas à pousser les portes du hall ou nous contacter à :

elanbasket40@gmail.com

ou sur nos pages Facebook

[teamgrenats](#) et [Élan-Chalossais](#)

À très bientôt autour du terrain et pourquoi pas aux couleurs de l'Élan...

Relais paroissial

Tout d'abord, nous tenons à remercier la municipalité pour son attention et la possibilité qu'elle nous offre d'écrire quelques mots sur le bulletin communal.

L'année qui s'achève fut marquée comme la précédente par la pandémie et ses impacts sur le déroulement des activités du relais paroissial. Cependant le respect des règles sanitaires et des consignes de distanciation à l'intérieur de l'église a permis la reprise progressive des cérémonies religieuses au rythme d'une messe dominicale par mois ; baptêmes, mariages et obsèques ont également eu lieu dans des conditions satisfaisantes pour les familles concernées.

Ainsi, les membres du relais ont eu la possibilité de se retrouver par petits groupes pour effectuer les tâches nécessaires au bon déroulé des célébrations. L'équipe est dynamique et compte une vingtaine de personnes qui œuvrent régulièrement à l'entretien et au nettoyage de l'église et son mobilier, à l'ouverture et la fermeture des portes chaque fin de semaine, à la préparation et l'accompagnement des différentes cérémonies... Une distribution d'enveloppes dans toutes les boîtes aux lettres du village s'effectue en janvier et en juin, pour soutenir

la vie paroissiale d'une part et les actions du diocèse d'autre part. La disponibilité et l'accueil de ces volontaires sont une aide précieuse et indispensable pour toute personne ayant besoin d'un service d'église.

À travers les lignes du journal Clarté, journal de la paroisse, vous trouverez les événements marquants de notre communauté. Cette année, à nouveau la messe des fêtes de Sort, le 1er dimanche du mois d'août, a offert un moment exceptionnel à la nombreuse assistance; malgré l'absence des musiciens de l'harmonie, la présence de Zäiga Melke, soprano originaire de Lettonie, a apporté une dimension profonde et merveilleuse à la cérémonie. Notre petite église et la communauté réunie ont été émerveillées par la grâce et la beauté de cette magnifique voix ! Moment fort en cette journée festive et unique.

En cette fin d'année, des décorations illuminent l'église ; à l'intérieur, des petites mains, habiles et laborieuses, ont mis en place une jolie crèche ; les portes seront ouvertes afin que chacun puisse venir l'admirer et se laisser envahir par la simplicité de ce tableau de Noël. Noël, grande fête chrétienne et fête des enfants !



Puissent ces moments de fêtes et de retrouvailles familiales apporter à chacun d'entre vous sérénité et joie et vous accompagner dans la paix vers 2022 !



Comité des fêtes

Malgré les contraintes sanitaires que vous connaissez, le comité des fêtes et la mairie ont réussi à organiser nos chères et attachantes fêtes patronales, même si elles n'ont duré qu'une seule journée.

Nous avions prévu un samedi de convivialité avec la participation de toutes les associations sortoises qui étaient sur les starting-blocks mais le dispositif de traçage était compliqué. Nous avons dû annuler. Nous vous remercions encore une fois pour votre implication lors de nos fêtes et espérons vous revoir les années futures. Place au seul jour des fêtes : un dimanche exceptionnel, qui démarre par la traditionnelle messe animée cette fois-ci par la cantatrice Zaïga Melk. Merci à l'équipe paroissiale. Merci également aux anciens combattants d'Algérie, toujours à leur poste pour rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie.

Il s'en est suivi un repas du comité un peu différent des années précédentes. Comme vous avez pu le remarquer, absence des anguilles mais surtout arrivée d'un aliment de classe bien-être dans vos assiettes : le haricot vert ! Merci aux deux cents personnes venues (jauge maximale atteinte rapidement) pour votre bonne humeur et joie de vivre. C'est un moment que l'on attendait avec impatience. Merci aux bénévoles qui nous ont aidés à préparer cette journée, merci à Pascal (Monsieur le maire) qui nous a autorisés à organiser ces fêtes. Et pour finir, je vais parler de la fameuse "class sanitaire" en la remerciant pour son gros investissement lors de la journée du dimanche. Vous avez bien géré votre week-end en allant chez les uns et les autres.

À l'année prochaine... Pour de nouvelles aventures en terre sortoise !



ACCA : Association Comm

La saison 2020-2021 ne laissera pas un souvenir impérissable chez les chasseurs. Le confinement lié à la pandémie survenant au mois de novembre, moment sacré pour les paloumayres et les bécassiers, a été un crève-cœur. Ils ont dû se résoudre à regarder les palombes passer au-dessus de leur tête, ou aller promener le chien à un kilomètre de la maison. Malgré cela, nous avons réalisé le plan de chasse soit vingt chevreuils et prélevé quatre sangliers. Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de programmer les repas habituels pour écouler cette venaison. Alors, nous avons décidé de la transformer nous-mêmes : saucisses, pâté, sauce, saucissons. Tous ces produits ont trouvé preneurs sitôt fabriqués, à la satisfaction générale.

La pandémie n'a pas été la seule à perturber la saison des chasseurs : les anti-chasses ont fait feu de tout bois, cornaqués en cela par quelques ronds-de-cuir bien calés au chaud derrière leur bureau à Paris, Bruxelles ou ailleurs. Ce n'est pas seulement la chasse qui est attaquée, mais la ruralité dans son ensemble : le chant du coq, les cloches de l'église, le gavage des canards, etc., etc... Alors, nous allons continuer à nous battre, comme à Mont de Marsan le 18 septembre, pour perpétuer cet art de vivre et ces moments de convivialité qui font partie intégrante de la chasse.

La réforme de la chasse du 24 juillet 2019 a redistribué les compétences sur la gestion du territoire entre la FDC et la DDTM (préfecture) cela a entraîné une modification des statuts, des règlements intérieurs qui ont été

C'est reparti pour la Quille

Jouer aux quilles depuis mars 2020 n'a pas été sans difficulté. Entre les confinements, les interdictions de se rassembler, les couvre-feux et la crainte d'être contaminé, les occasions de jouer se sont faites rares. Cela dit, les bénévoles de la Quille Sortoise ne sont pas restés les mains dans les poches et ont profité de ces moments creux pour rénover entièrement le plantier et le doter d'un nouveau banc pour mieux surveiller la barre.

C'est ainsi que lors du dimanche des fêtes 2021, après le repas, le quillier a été particulièrement animé pendant 4 heures. Ce moment fut très apprécié par les nombreux joueurs et joueuses, novices ou pas, dans la joie et la bonne humeur qui caractérisent si bien le jeu de quilles.

Une assemblée générale pleine d'espoir

Réunis le 15 octobre 2021 en AG, les adhérents ont élu à l'unanimité deux nouveaux membres au Conseil d'administration, Mi-

Municipale de Chasse Agréée



approuvés en AG le 2 juillet 2021. Lors de cette dernière, a été réélu le conseil d'administration qui sera renouvelé tous les trois ans suivant les nouveaux statuts. Le conseil d'administration et tous les membres de l'ACCA vous souhaitent à toutes et à tous une très bonne année 2022.

Le conseil d'administration pour trois ans

Michel Dupouy : Président - Pierre Lubet : Vice-président

Christian Laborde : Trésorier - Pascal Bernadet : Secrétaire

Membres : Jean Marie Camiade - Gilles Danhil - Philippe Duthil - Laurent Remenant - Thierry Saint Jean

e sortoise !

Michel Andrade et Bernard Pierre. Ce fut également l'occasion de saluer Jean-Marc Dupéré qui, après une présence constante et tonique depuis la création de l'association, a souhaité prendre du recul, tout en restant adhérent bien entendu.

Avec cet élargissement et en espérant que le contexte sanitaire va rapidement s'améliorer, les projets pour 2022 ne manquent pas.

Un concours interne est d'ores et déjà programmé pour février et une soirée bowling, suivie d'une sortie en ville, aura lieu en mars.

À l'automne, lorsque sonnera l'heure des vendanges, une excursion (ouverte à tous les Sortois et Sortoises) est envisagée dans le Bordelais où nous ne manquerons pas d'emporter notre "quillier mobile" pour une improbable partie dans la cour d'un château. Mais d'ici-là, depuis début décembre, quelques quillayres se retrouvent chaque vendredi de 14 h à 16 h dans la salle polyvalente si le temps n'est pas de la partie, ou en extérieur si la température est clémente.

Bien entendu, il est toujours possible de jouer aux quilles les samedis matins, dehen ou dehors ! Rejoignez-nous, vous serez bienvenus !

La fête de la Quille

Impossible à réaliser depuis deux ans, la Fête de la Quille est envisagée pour le samedi 28 mai 2022. Pour cette nouvelle édition, le Conseil d'Administration a commencé à concocter un programme inédit avec l'installation d'un quillier de 9 au milieu de la place des courses, entouré de trois quilliers de 6. Au-delà de faire partager le plaisir de jouer aux quilles de 6, la découverte (ou le souvenir) de la technicité particulière du jeu de la quille de 9 sera sans nul doute un moment fort de cette fête.

Bien entendu, la buvette et le tiap permettront à toutes et à tous de passer un moment convivial, entre copains, en famille, et surtout tous ensemble !

Alors, à bientôt pour lancer des boulons, escabéyer et rigoler !





FNACA

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

Les cérémonies du 19 mars et du 8 mai ont été assurées malgré le contexte sanitaire difficile et restrictif. Un minimum d'anciens combattants et de représentants locaux étaient présents pour ces commémorations que nous n'avions pu honorer en 2020.

Le dimanche 1er août, lors de la fête patronale, le comité avec ses porte-drapeaux a participé à la messe célébrée par l'abbé Pantaignan avec le comité des fêtes et les jeunes de la classe. Cette cérémonie a également accueilli une jeune soprano originaire de Lettonie ; vêtue d'un costume traditionnel et coiffée d'une couronne de fleurs naturelles, elle préserve les valeurs nationales de son pays qui fait partie de l'Europe. Elle a su séduire les paroissiens présents avec sa voix chaude et cristalline. Un vrai moment de bonheur tout en simplicité qui a permis d'oublier, le temps des chants, le contexte Covid. Le chant de clôture, l'Ave Maria, chant international pour saluer Marie a été enchanteur et les applaudissements nourris en ont été la preuve. Moment festif intense et rempli d'émotion.

À la sortie de cette belle messe, les personnes présentes se sont rendues devant la stèle du monument aux morts en suivant les porte-drapeaux : lecture du message par le président, dépôt de la gerbe suivi d'une minute de recueillement, sonnerie aux morts et en chœur, la Marseillaise. Tous ensemble, en empruntant le chemin de la Banère, nous avons rejoint la salle polyvalente dans laquelle avait lieu le repas communal.

Le 4 septembre, une délégation de deux porte-drapeaux de notre comité a assisté à l'inauguration du Mémorial de la Résistance Landaïse à Téthieu. Cet outil mémorial permet et permettra de se souvenir des noms

des 350 martyrs victimes du nazisme et de la barbarie allemande pendant l'occupation. C'est un hommage très profond aux combattants sans uniforme tombés au champ d'honneur sur le sol landais. Cet acte d'être fidèle à ceux qui sont morts, les faire vivre avec nous, transmettre leurs visages, leurs voix, leurs messages est important.

Le 18 octobre a eu lieu notre réunion de section à Dax à laquelle a participé un groupe de notre comité. La séance a été levée à 12 h 30 et suivie d'un repas qui a réuni une centaine de convives représentant les divers comités départementaux. Pierre Bourlon, porte-drapeau sortois, a reçu le diplôme d'honneur FNACA remis par notre président départemental, M. Marc Bibes. Pierre, nous t'adressons toutes nos félicitations et te remercions pour ton dévouement.

Le 11 novembre, à Sort, sous un ciel clément, a eu lieu la cérémonie de commémoration de l'Armistice de la guerre de 14-18. C'est la 103e. M. le Maire a fait la lecture des messages. Les noms de tous les citoyens sortois morts lors des guerres 14-18, 39-45 et d'Algérie ont été égrenés par Mme Sabine Labarbe. Puis, ce fut le moment du rituel militaire avec le dépôt de la gerbe, la minute de silence, la sonnerie aux morts et la Marseillaise entonnée par les enfants scolarisés dans notre village sous la direction de Mme Loupien, sous le regard attendri des parents. Nous, les anciens combattants tenons à remercier toutes les personnes présentes et qui ont participé à la collecte des Bleuets.

Pour la petite histoire, l'origine des Bleuets se trouve en 1925, lorsque des pensionnaires de l'Institution Nationale des Invalides avaient confectionné des bleuets en tissu qu'ils vendaient sur la voie publique. Depuis, le bleuets est le symbole choisi pour illustrer

la solidarité envers le monde combattant ; il est donc aujourd'hui reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées avec le coquelicot. Le Bleuets de France soutient au plus près de leurs besoins les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme ou les pupilles de la Nation. Un vin d'honneur offert par la municipalité est venu clore la cérémonie.

Nous, anciens de la troisième génération du feu perpétuons le souvenir, la mémoire et l'histoire de notre patrie. Il est, pour nous, une interrogation qui persiste : pourquoi si peu de citoyens nous accompagnent lors des cérémonies ? Pourtant, nombre d'entre elles ont dans leurs ascendants un aïeul qui a perdu la vie dans ces conflits. Le savent-ils ? Cela les laisse-t-ils indifférents ? Pourquoi ces questions ? Parce que, après nous, qui prendra le relais et fera perdurer notre histoire, notre combat pour notre pays...

Nous avons accompagné à sa dernière demeure notre ami Jean Lorreyte qui nous a quittés paisiblement dans son sommeil, le 29 septembre. Il était notre Vice-Président d'honneur et porte-drapeau pendant une trentaine d'années ; il a assumé ce rôle avec dévouement. Nous adressons toute notre sympathie à sa famille et disons "merci Jean". Le 22 novembre, notre camarade Michel Limoux nous a également quittés. Cette fois encore, une dizaine de porte-drapeaux étaient présents lors de la cérémonie d'obsèques, pour rendre un hommage solennel à Michel, en raison des vingt huit mois qu'il a passés en Algérie. Aux familles éprouvées, nous renouvelons nos condoléances. Le comité Sortois vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Colverts de Sort Pétanque

L'année 2021 ressemble à celle de 2020. Une grande partie des compétitions officielles a été annulée à cause de la Covid.

Malgré cela, le comité des Landes a organisé trois championnats :

- Le CDC vétérans où nous finissons 6e de poule
- Le tête à tête vétérans auquel deux joueurs ont participé (Arnaud Villaret perd en 32e de finale et Michel Bonamy s'incline en partie qualificative)
- Le CDC seniors : 7e place

Le 29 octobre, nous avons organisé le challenge des dirigeants du district chalosse. Vingt quatre équipes triplettes ont participé. Les jeux ont dû être déplacés dans les arènes de Pomarez à cause du mauvais temps, le repas s'est déroulé à Garrey.

Nous tenons à remercier tous les licenciés pour leur présence aux entraînements les mardi et vendredi, ce qui a permis de garder une certaine convivialité très importante actuellement.

Concours 2022

- Samedi 23 avril (14 h 30) : pré qualification départementale France doublette féminines
- Samedi 25 juin (9 h) : 3e challenge Dédée Pierre en triplettes
- Samedi 16 juillet (14 h 30) : 2e challenge Jean-Bernard Darri-gade en doublette
- Samedi 15 octobre (14 h 30) : concours du club en doublette.

Pour nous contacter

Christian Pierre au 06 89 13 01 54



ORSEC : On Roule Solidaire En Chalosse

Cette association a été créée en mai 2019 sur la commune de Mugron. Grâce à une équipe de bénévoles, elle facilite les déplacements des personnes privées de moyens de locomotion ou en situation de précarité ou d'isolement (pour se rendre à des rendez-vous médicaux, au supermarché...).

L'objectif est de développer un service de transport basé sur le bénévolat et l'échange. L'idée est simple : des bénévoles proposent d'accompagner leurs passagers en voiture où ils le souhaitent (en restant toutefois raisonnable).

Pour bénéficier de l'aide de l'association Orsec, il y a deux conditions à remplir :

- Ne pas avoir le permis de conduire
- Être non imposable ou payer moins de 200 € d'impôts.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association s'élève à 6 € (à la charge du bénéficiaire). À cela s'ajoute un défraiement kilométrique des bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel de 25 centimes par kilomètre.

Le chauffeur bénévole doit aussi payer sa cotisation auprès de l'association.

La commune de Sort envisage d'adhérer à cette association. Si vous souhaitez être



Créée en juin 2019, l'association On Roule Solidaire en Chalosse (ORSEC) œuvre dans le domaine de la mobilité solidaire.

chauffeur bénévole ou bénéficiaire de ce service, il vous suffit de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

Petite précision : s'il y a des bénéficiaires sur

Sort, il faut absolument qu'il y ait un chauffeur bénévole sur la commune (un bénéficiaire ne peut pas se déplacer grâce à un chauffeur d'une autre commune).



Mairie

Téléphone : 05 58 89 51 02
 Courriel : mairie@sort-en-chalosse.fr
 Site Internet : www.sort-en-chalosse.fr

Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h – 12 h
Mardi : 9 h – 12 h et 14 h - 19 h
Mercredi : 9 h - 12 h (fermé quand samedi ouvert)
Vendredi : 14 h – 17 h
Samedi : 9 h – 12 h (ouvert 3e de chaque mois)
 (Permanence des élus de 10 h à 12 h)

Locations salles

	Tarifs (€)	Moulin	Salle Polyvalente	Cuisine
Sortois	½ journée	70	70	70
	Journée	110	110	70
	Week-end	160	160	70
	Caution	500	500	500
Personnes extérieures	½ journée		140	140
	Journée		220	140
	Week-end		320	140
	Caution		500	500

Location Grange du Luy Garrey

160 € pour le week-end + 20 € pour le chauffage si besoin.
 La caution s'élève à 160 €.

Location matériel

Tarifs (en €)	Salle	A domicile
Chaise en résine	0.50	
1 table (+ 2 bancs)	1.50	1.50
Couverts	Inclus	0.20 / personne

Écoles

Sort en Chalosse 05 58 89 56 20
 Garrey 05 58 89 70 01
 Cantine & garderie (Signalement absences) 05 58 89 59 48
Horaires de l'accueil périscolaire
Lundi, mardi et jeudi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 16 h 50 à 19 h
Mercredi :
Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Midi** de 11 h 50 à 12 h 30
Vendredi : Matin de 7 h 30 à 8 h 40 - **Soir** de 15 h 50 à 19 h

Transport scolaire d'école à école
Lundi, mardi, jeudi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 16 h 50
Mercredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 12 h
Vendredi :
 Départ de Sort : 8 h 25 - Retour à Sort : 15 h 50

Déchetterie et collecte

Située à Poyartin, sur la route Hinx / Montfort.
 Encombrants, vieux bois, métaux, cartons, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, huile de vidange.
Ouverture : lundi, mercredi, vendredi & samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Ordures ménagères (Containers publics) : Collecte le jeudi

Location gîte communal

Périodes	Tarifs semaine
Saison bleue 1/01/2022 au 8/04/2022 - 7/05/2022 au 3/06/2022 - 24/09/2022 au 16/12/2022	226 €
Saison verte 9/04/2022 au 6/05/2022 - 17/12/2022 au 6/01/2023	259 €
Saison jaune 4/06/2022 au 1/07/2022 - 27/08/2022 au 23/09/2022	325 €
Saison orange 2/07/2022 au 15/07/2022 - 20/08/2022 au 26/08/2022	396 €
Saison rouge 16/07/2022 au 29/07/2022	420 €
Saison violette 30/07/2022 au 19/08/2022	450 €

Prix cure (3 semaines)	880 € juillet-août et 660 € hors juillet-août
Long séjour (sauf juillet / août)	550 € / mois
Ménage (en option)	40 €

Le tarif court séjour se calcule selon la règle suivante :

2 nuits = 50 % du prix semaine
 3 nuits = 65 % du prix semaine
 4 nuits = 80 % du prix semaine
 5 nuits = 90 % du prix semaine
 6 nuits = prix semaine

Réservation

(Par courrier ou par téléphone)
 Espace du tourisme vert
 137 avenue Maréchal Foch – BP 279
 40005 Mont de Marsan Cedex
Tél. : 05 58 85 44 44
Mail : gites-de-france@landes.chambagri.fr
Site : www.gites-de-france-landes.com

Caution : 150 €

Taxe de séjour : 0,40 € par nuit et par personne de plus de 13 ans - Animaux domestiques admis

Le gîte est équipé pour 4 personnes avec un lit pour 2 personnes et 2 lits de 1 personne.